

Les Landes, le Département 

Hôtel du Département
23, rue Victor Hugo
40025 Mont-de-Marsan Cedex
Tél. : 05 58 05 40 40
Fax : 05 58 05 41 41

Imprimerie Départementale

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS - Décision modificative n°1 - 2023 du 23 juin 2023

Les Landes, le Département 

landes.fr



Procès-Verbal des Débats

Conseil départemental

Décision modificative n°1 - 2023 du 23 juin 2023

Adopté le 20 octobre 2023

ISSN 1249-6219

Réunion du Conseil départemental

Décision Modificative n°1

Vendredi 23 juin 2023 à 9 h 30

*La séance est ouverte à 9h30 sous la présidence de **M. Xavier FORTINON**, Président du Conseil départemental des Landes.*

Monsieur le Président : Bonjour à toutes et à tous. Je vous demande de rejoindre vos places. On va débiter cette session du Département. Je vais d'abord faire le point des présents.

[Le Président procède à l'appel]

Patricia BEAUMONT,	Présente
Henri BEDAT,	Présent
Eva BELIN,	Présente
Sylvie BERGEROO,	Absente, pouvoir à M. DELPUECH
Paul CARRERE,	Présent
Dominique COUTIERE,	Présent
Martine DEDIEU,	Présente
Dominique DEGOS,	Présente
Damien DELAVOIE,	Présent
Jean-Luc DELPUECH,	Présent
Julien DUBOIS,	Présent
Rachel DURQUETY,	Présente
Frédéric DUTIN,	Absent, pouvoir à Mme SENSOU
Christine FOURNADET,	Présente
Didier GAUGEACQ,	Présent
Cyril GAYSSOT,	Présent
Christophe LABRUYERE,	Présent
Muriel LAGORCE,	Présente
Hélène LARREZET,	Présente
Jean-Marc LESPADE,	Présent
Monique LUBIN,	Présente
Olivier MARTINEZ,	Présent
Julien PARIS,	Présent
Sylvie PEDUCASSE,	Présente
Salima SENSOU,	Présente
Sandra TOLLIS,	Présente
Magali VALIORGUE,	Absente, pouvoir à M. COUTIERE
Boris VALLAUD,	Présent

Le quorum est atteint.

Nous sommes réunis aujourd'hui, en présentiel, pour examiner le Compte Administratif 2022 et la DM1 2023.

Comme je l'avais évoqué avec vous lors de la dernière Commission Permanente, je souhaiterais débiter cette session par un hommage à Raymond GARRIGUES, qui était un ancien Conseiller général. Raymond GARRIGUES est décédé le 4 juin 2023 à l'âge de 94 ans. Le quotidien Sud-Ouest le qualifiait d'homme sans voix du Conseil général, mais c'était avant tout un homme d'action au sein de notre institution et sur son territoire tarusate.

Au Département, Raymond GARRIGUES, avec ses convictions de gauche profondément ancrées, va se consacrer à l'insertion sociale des personnes en situation de handicap et au soutien aux familles. C'est ainsi que, entre autres, il participera activement à la création de l'Atelier Protégé Départemental et du Centre d'Aide par le Travail. Durant ses 16 ans de mandat de Conseiller général membre de la majorité PS, il occupera les fonctions de vice-président des commissions intérieures des affaires culturelles, affaires sociales et sécurité, formation, personnel. Il fut aussi délégué aux personnes handicapées. Raymond GARRIGUES assura la présidence du centre hospitalier montois Sainte Anne pendant 4 ans, à la tête duquel il livrera un combat victorieux pour l'aménagement de chambres individuelles en psychiatrie. En 1996, avec MM Bernard SUBSOL et Joël GOYHENEIX, il participera activement à la naissance de la communauté de communes du Pays Tarusate.

Professeur de français et de dessin, chasseur de bécasses à ses heures, cuisinier et fin gourmet, féru d'opéras et de littérature, passionné de peinture et de dessin qu'il pratiquait, il n'a jamais laissé quelqu'un indifférent.

Afin de lui rendre un hommage, je vous propose de respecter une minute de silence à l'attention de notre ancien collègue.

[Minute de silence]

Je vous remercie.

Je vous propose que notre Assemblée désigne Julien PARIS comme secrétaire de séance, s'il en est d'accord. Il a l'air d'acquiescer, donc on va lui confier encore pour cette session cette tâche.

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 23 MARS 2023.

On vous a adressé le procès-verbal de la réunion du 23 mars 2023. Est-ce qu'il y a des observations sur ce PV qui vous a été adressé ? S'il n'y en a pas, je vous propose de l'adopter.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. DELPUECH), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue (a donné pouvoir à M. Coutière), M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

N°s	Titres des rapports	Rapporteurs	Pages
	M - FINANCES, PERSONNEL, ADMINISTRATION GENERALE		
M-1	COMPTE DE GESTION DU PAYEUR DEPARTEMENTAL EXERCICE 2022 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES	Dominique COUTIERE	482
M-2	COMPTE ADMINISTRATIF DES RECETTES ET DES DEPENSES DEPARTEMENTALES EXERCICE 2022 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES	Dominique COUTIERE	486
M-3	AFFECTATION DES RESULTATS - EXERCICE 2022 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES	Dominique COUTIERE	499
M-4	RAPPORT D'ACTIVITE ET FINANCIER 2022	Dominique COUTIERE	502
	A - AUTONOMIE (Personnes âgées et Personnes handicapées) ET PROTECTION DE L'ENFANCE		
A-1	LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'AUTONOMIE	Paul CARRERE	3
A-2	LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	Paul CARRERE	13
A-3	LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	Patricia BEAUMONT	29
A-4	PROTECTION DE L'ENFANCE	Agathe BOURRETERE	73
	C - SOLIDARITE TERRITORIALE		
C-1	SOLIDARITÉ TERRITORIALE - FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT LOCAL (FDAL)	Didier GAUGEACQ	78
	D - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
D-1	POLITIQUE DE LA MOBILITE ET INFRASTRUCTURES - BUDGET ANNEXE PARL	Olivier MARTINEZ	83
D-2	GESTION DOMANIALE	Olivier MARTINEZ	189
D-3	BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX - ÉNERGIE	Olivier MARTINEZ	193
	E - ENVIRONNEMENT : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE		
E-1	PRÉSERVER LES MILIEUX NATURELS, LA BIODIVERSITÉ ET LES PAYSAGES	Jean-Luc DELPUECH	203
E-2	EAU : PETIT ET GRAND CYCLES	Paul CARRERE	207
E-3	PROTÉGER ET VALORISER LES ESPACES LITTORAUX	Sandra TOLLIS	212
E-4	DÉVELOPPER LES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE ET LA PRATIQUE CYCLABLE	Damien DELAVOIE	215
E-5	DÉCHETS	Christine FOURNADET	233
E-6	AGIR ET INFORMER, SENSIBILISER AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR LE TERRITOIRE	Jean-Luc DELPUECH	236

N°s	Titres des rapports	Rapporteurs	Pages
	F - AGRICULTURE ET FORET		
F-1	AGRICULTURE	Dominique DEGOS	242
F-2	DOMAINE DEPARTEMENTAL D'OGNOAS	Didier GAUGEACQ	254
	G - ATTRACTIVITE, TOURISME ET THERMALISME		
G-1	TOURISME - THERMALISME	Cyril GAYSSOT	277
G-2	SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC D'ABESSE - RÉPARTITION DE L'ACTIF NET ENTRE LES MEMBRES DU SYNDICAT MIXTE DANS LE CADRE DE SA DISSOLUTION	Cyril GAYSSOT	279
	H - ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE		
H-1	AGIR POUR L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET SES ACTEURS - AXES STRATEGIES DE LA FEUILLE DE ROUTE ESS DEPARTEMENTALE 2023-2027	Eva BELIN	283
H-2	AGIR POUR L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET SES ACTEURS, AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT : LE SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLES	Cyril GAYSSOT	289
	I - EDUCATION ET SPORTS		
I-1	COLLEGES	Muriel LAGORCE	317
I-2	SPORTS	Henri BEDAT	406
	J - JEUNESSE		
J-1	JEUNESSE	Muriel LAGORCE	420
	K - CULTURE		
K-1	CULTURE	Rachel DURQUETY	436
	L - DEMOCRATIE PARTICIPATIVE		
L-1	BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN	Salima SENSOU	451
	M - FINANCES, PERSONNEL, ADMINISTRATION GENERALE		
M-5	PERSONNEL DEPARTEMENTAL	Henri BEDAT	595
M-6	INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATIONS	Henri BEDAT	620
M-7	INFORMATIONS ET COMPTES RENDUS A L'ASSEMBLEE DES DELEGATIONS DONNEES AU PRESIDENT	Dominique COUTIERE	624
M-8	PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	Dominique COUTIERE	637
M-9	DECISION MODIFICATIVE N°1-2023	Dominique COUTIERE	650

Monsieur le Président : Comme je le disais en introduction, nous allons examiner ce matin les comptes de gestion 2022, les comptes administratifs 2022 et l'affectation des résultats et donc, je profite de la présentation de ces rapports financiers pour saluer la présence de Mme Isabelle COLOMB qui est la nouvelle Payeuse départementale et qui succède à M. Gilles MARLIN. Elle a pris ses fonctions le 1^{er} juin 2023. Elle va se lever pour que vous l'identifiez. Elle a déjà participé à un certain nombre de réunions de comités syndicaux et elle assiste à la première session du Département en tant que payeuse départementale. Merci beaucoup pour votre présence.

Je vais donner la parole à M. Dominique COUTIERE pour la présentation des comptes de gestion et ensuite des comptes administratifs.

M.1 - COMPTE DE GESTION DU PAYEUR DEPARTEMENTAL - EXERCICE 2022 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES- (page 482 du volume)

(Rapporteur : M. COUTIERE)

M. COUTIERE : Les comptes de gestion ont été fournis à tout le monde dans l'envoi avant la session ; les chiffres confirment que les comptes de gestion sont conformes aux arrêtés de comptes administratifs que nous avons réalisés. Il faut les arrêter. Je pense que c'est une formalité. Ils sont conformes à nos écritures.

Est-ce qu'il y a une demande ? Je pense que ce qui est plus important, c'est le compte administratif. Pas de question ? On arrête les comptes de gestion.

[Le Président procède au vote de l'arrêt des comptes de gestion (Budget Principal et Budgets Annexes)]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue (a donné pouvoir à M. Coutière), **(29)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENT : M. Boris Vallaud **(1)**.

ADOpte A L'UNANIMITE

M-2 - COMPTE ADMINISTRATIF DES RECETTES ET DES DEPENSES DEPARTEMENTALES EXERCICE 2022 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES (page 486 du volume)

(Rapporteur : M. COUTIERE)

M. COUTIERE : Comme la dernière fois il y a eu une grande discussion sur le compte administratif, je pense qu'il est utile que l'on fasse un peu d'analyse. Les comptes administratifs, je pense qu'il est intéressant de les mesurer et de les analyser dans la durée et dans l'évolution, et de comparer des comptes administratifs à des comptes administratifs et non pas à des budgets, qui sont ce qu'ils sont ; il y a peu de relation entre les choses. Si vous les avez regardés puisqu'on a fait un excellent document, dont vous donnerez acte

qu'il a été communiqué à tout le monde avant la séance. C'est un compte rendu financier de l'exercice 2022 qui ne fait pas que l'analyse de 2022, mais qui met aussi les choses en perspective sur quelques années antérieures dont 2018, parce que depuis 2018 c'est l'année où on a tous les chiffres.

Si on regarde le compte administratif en 2022 et qu'on le regarde par rapport à 2018, parce que 2018 c'est l'année où on a tous les chiffres.

Qu'est-ce qu'on peut voir sur ces comptes-là ? On peut voir d'abord au niveau des recettes. Vous savez que la loi a modifié « l'histoire » de la taxe sur le foncier bâti qui nous a été enlevée à partir de 2020, remplacée par une fraction de TVA, fraction de TVA qui n'est que garantie à hauteur de 86 M€ comme précédemment. L'année dernière, il y a eu une inflation forte, une TVA très forte qui nous a bénéficié. Quand on regarde les recettes hors DMTO, donc aujourd'hui qui arrivent essentiellement de l'Etat, on s'aperçoit que sur la période 2018-2022, elles ont augmenté de 15%. Les DMTO ont augmenté de 55%, contre 15% donc.

Si je regarde les dépenses, que ce soient les dépenses d'aide sociale ou hors aide sociale, à rien près, on a bougé de 15% sur la période 2018-2022, correspondant en gros à ce que l'Etat nous a donné. L'Etat nous a donné « un chouia » de moins, mais je ne vais pas polémiquer. Tout cela nous a dégagé une épargne brute qui a augmenté de façon très significative, essentiellement par les droits de mutation et leur accroissement important, que l'on peut avoir la faiblesse de s'attribuer en partie parce qu'on a su rendre le département, je le pense sincèrement, attrayant et attractif. Donc on est passé de 53 M€ à 95 M€.

Sur l'épargne nette, qui est la différence entre la brute et les remboursements d'emprunts que l'on a à faire tous les ans, on est passé de 36 M€ à 75 M€. Il y a eu un débat pour dire, l'épargne nette baisse. Je voudrais rassurer tout le monde, elle va baisser aussi en 2023 pour une raison très simple, c'est que les droits de mutation sont en baisse et vous le savez tous, ils sont en baisse partout. L'Etat va « un chouia », je l'ai dit tout à l'heure, compenser mais il ne compensera pas cela. Et sur les droits de mutation aujourd'hui, on a fait un budget qui est à hauteur de 115 M€ et je pense que l'on sera dans la fourchette et dans le vrai. Donc effectivement, l'épargne nette va baisser mais je ferai remarquer qu'elle est passée de 36 M€ en 2018 à 75 M€ en 2022.

Ce que je voudrais dire également c'est que, parce qu'il y a toujours un débat sur la réalité des chiffres, le budget, le compte administratif, au niveau du fonctionnement, à peu de choses près, on est à 97,6% (de réalisé) en moyenne sur les 5 ans et on a un retard significatif en 2022 où on est seulement à 96% parce qu'on a fait des économies que l'on n'attendait pas sur le RSA, des économies que l'on n'attendait pas non plus sur les dotations quand on a remboursé les heures à tous les SAAD que l'on supporte dans le département parce que le nombre d'heures n'a pas été fait tel qu'il était prévu initialement. Donc effectivement, on a fait un peu d'économies. Ce ne sont pas des économies volontaires, elles sont le résultat de la conjoncture. On est à 97,5% sur les 5 ans en réalisation entre le réalisé et le budget.

Au niveau de l'investissement, il a crû pendant cette période 2018-2022 de 20%, c'est-à-dire au-dessus des dotations de l'Etat et au-dessus de ce que l'on a dépensé en fonctionnement. Il a crû de 20% et on est passé de 67 à 81 M€. Le taux de réalisation moyen est de 81% entre le réalisé par rapport au budget tel que nous l'avions voté et sans qu'il y ait des fluctuations importantes, parce qu'on est entre 92% et 78%. Donc, on n'a pas des fluctuations importantes entre le réalisé et le budget année après année. C'est-à-dire que l'on essaye de faire des budgets qui soient véritables, sincères et prudents surtout, parce que c'est la prudence qui est une chose importante.

En 2022, ce que l'on peut noter aussi, c'est que l'on n'a pas fait d'emprunt comme en 2021 et on a aujourd'hui une dette qui est de 148 M€. Si je regarde l'encours de la dette, sur 2021, on a un encours de dette par habitant à 398 € quand la moyenne est à 504 € mais si je fais la différence, un peu plus de 100 € multiplié par 400 000 habitants, cela veut dire que l'on a une marge de manœuvre de plus de 40 M€. Cette marge de manœuvre, on l'a constituée, non pas pour aller faire des voyages d'études à droite et à gauche pour voir comment c'est ailleurs, mais on l'a fait parce qu'on sait très bien que les années qui arrivent, 2023 est la première, on aura des baisses significatives au moins en 2023, sûrement en 2024, des DMTO, qui sont la ressource dynamique qui nous permet de faire tout ce que l'on fait aujourd'hui. Donc le désendettement ou la marge de manœuvre que l'on a, est une marge de manœuvre qui nous permettra de poursuivre toutes les politiques que l'on a menées jusqu'à maintenant, que ce soit en matière sociale ou en matière d'investissement.

Donc, on en parlera en DM1, on souhaite que le budget en investissement augmente en 2023 par rapport à 2022, sachant qu'en 2022, on l'a augmenté de 20% par rapport à ce qu'il était en 2018.

Voilà un peu les choses générales. En investissement, on a travaillé, vous le savez, sur pas mal de sujets, sur les bâtiments, sur la voirie. La voirie c'est toujours une discussion, savoir si on fait assez sur la voirie. Sur la voirie, on fait ce que l'on doit faire et on sait que les chantiers de voirie ne sont jamais terminés. Si on veut y sombrer, on peut y sombrer. Je rappellerai juste que par kilomètre de responsabilité que nous avons, on est au même niveau que la Région, à 7 248 €/km et la Région est à 7 242 €/km. On est un département étendu où la voirie est très importante. On a le même chiffre au niveau de la voirie que ce que nous pouvons avoir dans les départements voisins. On essaie de la maintenir en état et je pense que tous ceux qui franchissent les limites du département se rendent vite compte que notre réseau de voirie est significativement bien entretenu.

Sur les collèges, c'est pareil, on est au-dessus de la moyenne régionale pour l'investissement dans les collèges. On a également poursuivi en 2022 l'engagement vis-à-vis des partenaires et vous le savez, on a appuyé des dossiers comme le CRTE en créant une ligne spécifique, ce qui n'est pas le cas au niveau de l'Etat puisqu'au niveau de l'Etat, le CRTE se contente de flécher des aides données par ailleurs, que ce soit la DETR, la DSIL, etc.

Voilà ce que l'on peut dire sur l'investissement.

Sur le fonctionnement, on a continué toutes les politiques que l'on mène jusqu'à maintenant, y compris la gratuité des transports que tout le monde salue par ailleurs. On a augmenté notre participation au SDIS puisqu'il a fallu tenir compte des incendies que nous avons vécus en 2022. On a aussi travaillé sur la grippe aviaire. On a augmenté le point GIR pour les EHPAD parce qu'on sait très bien que les EHPAD aujourd'hui traversent des périodes difficiles et je vous invite à lire un rapport qui a été fait au niveau national pour dire que la non-compensation totale du Ségur représente, en gros pour des établissements de 60 lits, une somme de 100 M€ environ par an.

Voilà un peu le contexte. On a poursuivi les politiques. On les a amplifiées. On parlera encore du plan Bien vieillir. On a essayé d'apporter à toutes les Landaises et à tous les Landais ce qu'on leur apportait classiquement et pour lequel vous le savez ils nous sont reconnaissants, tout le déploiement des politiques que l'on a menées jusqu'à maintenant et par rapport à nos partenaires, on a maintenu l'investissement et on l'a même augmenté.

Voilà ce que l'on peut dire sur le compte administratif 2022 qui nous laisse à la fin des marges de manœuvre significatives puisqu'on a pu ne pas emprunter en 2022, et non seulement on a pu ne pas emprunter, mais au budget, ce que nous avons voté en termes

de nécessité d'emprunt pour équilibrer nos politiques s'élève à 12 M€, ce qui est relativement faible.

Voilà ce que l'on peut dire sur le compte administratif et je trouve que c'est bien résumé dans le compte rendu financier, qui est exhaustif et qui a été envoyé à tout le monde. Voilà.

Monsieur le Président : Avant d'ouvrir les débats concernant ce compte administratif, conformément au code général des collectivités territoriales, je vous propose que notre assemblée désigne Dominique COUTIERE, Premier Vice-président, en tant que Président de séance puisque vous savez que pour le compte administratif, le Président ne participe pas au débat et s'absente pendant le vote. Je redonne la parole à Dominique COUTIERE pour qu'il ouvre les débats.

Monsieur le Président de séance : Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ?

M. DUBOIS : Monsieur le Président provisoire de séance, je prends la parole parce que j'ai eu l'impression que vous faisiez un peu allusion à certains de mes propos en introduction, mais c'est peut-être de la paranoïa mal placée.

En préambule, vous nous dites qu'il faut comparer de compte administratif à compte administratif et non pas comparer un BP à un CA parce que cela n'a pas grand-chose à voir. Si, cela a quand même quelque chose à voir. On vote les budgets pour qu'ils soient réalisés et qu'ils soient le plus proches possible des comptes administratifs. C'est d'ailleurs pour cela que vous vous félicitez d'un taux de réalisation intéressant. Sur le fonctionnement, heureusement que pour beaucoup de collectivités, on arrive à des taux très proches des 100% sur le fonctionnement, mais je crois que cela va être 82% sur les investissements propres du Département sur ses comptes administratifs, ce qui est un taux de réalisation satisfaisant et proche du budget.

Donc, on ne va pas refaire les débats que l'on avait eus lors du vote du budget primitif, à l'époque celui de 2022, d'une part parce que je n'ai pas eu le sentiment de convaincre la majorité de cette assemblée et d'autre part, parce que le budget a été réalisé et nous en sommes au compte administratif.

Je vous redis juste ce que l'on disait à l'époque. Oui nous sommes portés par une dynamique des recettes liée, d'une part à l'augmentation des compensations de l'Etat et en tous cas des dotations de l'Etat et d'autre part, encore plus par l'augmentation de la DMTO et des droits de mutation, + 55%. Vous nous dites, oui on peut s'en féliciter parce que l'attractivité que nous avons suscitée par nos politiques fait que le département voit notamment sa population augmenter. C'est vrai, mais il faut faire attention avec ce type d'argumentation parce que si jamais on en arrive à constater que cette progression fléchit, comme peut-être on va le faire cette année, il ne faudrait pas en conclure que, du coup, les politiques que nous menons sont moins attractives.

Donc, c'est vrai, il y a l'attractivité certainement suscitée par les choix politiques. Mais il y a aussi une attractivité naturelle de nos territoires qui fait que ces recettes ont été en augmentation sur toute la durée que vous évoquez et qu'elles vont fléchir. Maintenant, ce sera l'objet des discussions que l'on pourra avoir lors de la Décision Modificative n° 1 et que, du coup, oui les ratios financiers de notre Département sont pour beaucoup dans la moyenne, voire supérieurs pour certains, notamment en ce qui concerne l'endettement et que de ce point de vue-là, il n'y a pas de catastrophe à constater et nous devons tous nous en satisfaire. Mais oui, comme nous l'avions dit lors du vote du budget précédent en 2022 et en 2023, il y a une épargne nette qui diminue, liée notamment au fléchissement de ces recettes et que l'on ne doit pas prendre comme une fatalité car, bien évidemment l'épargne, ce qu'il nous reste une fois que l'on a payé toutes nos charges, encaissé toutes nos recettes et assumé notre endettement, c'est quand même ce qui nous permet de voir l'avenir. Et

donc, le fait que cette épargne baisse doit nous amener à regarder – et je ne dis pas que vous ne le faites pas – les choses sereinement, à arbitrer en fonction des priorités de cette collectivité et notamment de ses compétences premières, celles sur lesquelles il ne faudra pas attendre que d'autres collectivités fassent à notre place, et nous devons continuer à les assumer.

Vous soulignez très souvent, on aura peut-être l'occasion d'en reparler, des désengagements de l'Etat ou en tout cas des sujets sur lesquels il avait dit faire et il ne fait pas. On constate quand même que sur beaucoup de sujets et notamment sur le secteur médico-social, il y a eu des avancées pour accompagner aussi les Départements. Cela ne nous empêche pas, alors que nous allons entrer dans une période où la dynamique des recettes fléchira, d'arbitrer, de regarder ce qui est nécessaire en priorité pour les habitants de notre territoire et d'aller sur ces compétences-là. J'ai cité la dépendance, le grand âge, le secteur de l'accompagnement à domicile et en établissement. Ce seront des enjeux auxquels nous devons répondre, des défis que nous devons relever parce que la situation sera de plus en plus lourde de ce point de vue-là.

Concernant la voirie, puisque nous estimons que c'est aussi, à côté des collègues que je n'ai pas cités, une compétence essentielle à assumer. C'est la cohésion territoriale, c'est la cohésion sociale dans un département en grande partie rural comme le nôtre. Je vois que les choses évoluent. On en parlera lors de la DM, mais oui, sur ces sujets-là, on pourra toujours regarder et comparer le coût au kilomètre avec d'autres collectivités, mais ce sont des sujets sur lesquels, nous le disons, les budgets ne doivent pas baisser parce que l'effort doit continuer à être soutenu.

Pour conclure, rien de nouveau par rapport aux discussions que nous avons eues lors du vote du budget. Cette baisse de l'épargne est constatée maintenant dans les comptes administratifs. Ces dépenses réelles de fonctionnement qui augmentent plus vite que les recettes réelles de fonctionnement, elles sont constatées aussi dans les comptes administratifs, + 4,7% de dépenses réelles contre + 2,3% de recettes réelles. Donc + 2 points de dépenses par rapport aux recettes. Tout cela confirme ce que l'on avait dit. Vous le dites, les comptes administratifs sont proches du budget qui avait été voté.

En cohérence avec notre position sur le budget, nous voterons contre ces comptes administratifs et je crois que tous ensemble on en parlera avec la DM qui nous sera proposée, on a un nouveau contexte avec ce fléchissement de la dynamique des recettes qui devra nous amener tous ensemble, et en en discutant comme nous le faisons toujours dans cette enceinte, à arbitrer au plus juste pour pouvoir assumer, encore une fois, les compétences que personne ne prendra à notre place si nous ne les honorons pas. Je vous remercie.

M. LESPAGE : Merci Monsieur le Président. Je voulais ce matin faire un petit focus sur la situation des EHPAD à la lumière de mon expérience en ma qualité de Président d'un CCAS qui gère un EHPAD. On connaît la situation dans notre département, où la population des plus de 75 ans est passée de près de 26 000 en 1985 à près de 48 500 aujourd'hui, avec une augmentation de 86,5%. Dans ce contexte, la politique du Département en matière d'hébergement, c'est bien connu, en faveur des personnes âgées, est volontaire. Le nombre de lits est ainsi passé de 2 990 en 1985 à près de 5 000 aujourd'hui, + 67%, soit 103 lits pour 1 000 personnes de plus de 75 ans. Les Landes vont encore connaître une très forte progression de la population d'ici à 2040, essentiellement liée au solde entrées/sorties, le solde naturel étant légèrement négatif. Manifestement, notre population vieillit. En 2040, les plus de 75 ans seront plus de 85 000 contre 45 000 aujourd'hui, si l'on en croit les chiffres de l'INSEE. Comment alors préserver ce modèle territorial unique – d'ailleurs d'autres départements nous envient – avec 99% des EHPAD habilités à l'aide sociale contre 70% en général et les prix de journée parmi les plus bas, considérant que

le revenu médian des plus de 75 ans s'établit aujourd'hui à 22 500 €. C'est la moyenne en France et aussi dans notre département. La façon dont les besoins devront être couverts à l'horizon 2025, puis 2040 n'est donc pas résolue. C'est clairement indiqué dans notre schéma landais.

6 ans après mon intervention ici même dans cette enceinte le 30 juin 2017, cette question demeure toujours d'actualité. Compte tenu de l'augmentation très importante du nombre de personnes très dépendantes GIR 1 et GIR 2, je reste convaincu, tout comme la majorité des collègues ici présents, que malgré une réponse domiciliaire forte, la solution EHPAD reste incontournable. Les établissements publics landais, Dominique COUTIERE vient de l'indiquer et je peux en témoigner en ce qui concerne l'EHPAD de Tarnos, ont fait la preuve de leur capacité de bâtir un outil remarquable, ouvert sur l'extérieur où le bien-vivre ensemble est le maître-mot. Nous savons travailler en réseau et développer les pratiques et les activités qui préservent l'autonomie, activités physiques adaptées, projets inter-EHPAD, art-thérapie, des animations quotidiennes ou ponctuelles avec le service d'animations, de prévention et d'accompagnement du Département des Landes.

Malheureusement, le système atteint ses limites et il devient vraiment urgent de le repenser pour le sauver car les enjeux sont extrêmement importants. Aujourd'hui, Dominique vient de le dire, quasiment tous nos EHPAD landais sont en situation de crise ou de pré-crise en raison de la pénurie de soignants et de l'inflation, après avoir traversé la crise sanitaire. Nous n'aurons pas droit au bouclier tarifaire pour limiter les hausses à 15%. Il s'agit d'un simple amortisseur qui représente 10% de réduction sur nos factures. C'est un grand écart. Pour un EHPAD de 71 places, la facture électricité-gaz en groupement de commandes augmente de plus de 100 000 €. Heureusement, notre collectivité se mobilise pour accorder 376 € par place et atténuer le choc de cette situation.

A cela s'ajoutent les augmentations des emprunts indexés sur les taux du livret A, et encore une fois, le Département est présent pour voter une enveloppe de 1,2 M€. Mais il faut encore relever le coût du loyer qui suit l'indice du coût de la construction en forte hausse, le coût exorbitant du recours à l'intérim, l'augmentation des cotisations salariales liée aux mesures bienvenues du Ségur de la santé, mais non entièrement compensée ou aussi, l'augmentation de tous les postes de charges, les protections, les denrées alimentaires et la location de différents matériels. Dans ce contexte-là, on vient dénoncer une nouvelle fois un véritable scandale. Je veux parler de la reprise du groupe ORPEA pour 1,5 Mrd € par la Caisse des Dépôts et Consignations - il s'agit quand même de notre argent au travers du livret A - et trois assureurs, dont la CNP, et cette situation interpelle car ce sont donc en partie les cotisations versées à la CNP par nos EHPAD publics en grande difficulté qui permettent de s'orienter vers le rachat d'ORPEA.

Manifestement, je pense qu'il faut exiger de l'Etat une réorientation complète avec des changements radicaux et face à cette situation, sauver les EHPAD habilités à l'aide sociale est une obligation, limiter la hausse des tarifs, un impératif. Il nous faut vraiment trouver les clés pour arriver à cela et manifestement, je crois que notre Département doit également se faire entendre auprès de l'Etat pour envisager cette réorientation.

Mme LUBIN : Monsieur le Président, le compte administratif est une vision excellente à l'instant T de ce qui a été fait, de l'état de nos finances, mais aussi de ce que la collectivité a réalisé, et je ne ferai pas dans l'euphémisme. Quand les choses ne vont pas, il faut le dire et quand elles vont, il faut le dire aussi. Non seulement nous ne sommes pas près de la catastrophe, mais je pense que nous pouvons dire que notre collectivité se porte bien.

Je ne rentrerai pas dans les détails techniques. Je dirai simplement que le constat que nous pouvons faire après cette année 2022, c'est qu'une gestion efficace que l'on connaît depuis quand même longtemps nous mène au fait que la dette fond comme neige au soleil et c'est

important parce que les années à venir s'annoncent peut-être un petit peu plus nuageuses encore. Sans vouloir plomber le moral, tout le monde le sait et le Vice-Président chargé des finances nous l'a bien dit, les DMTO commencent à faiblir un peu, même si nous sommes toujours sur un seuil assez solide et c'est ce qui, j'ai envie de dire, malheureusement, nous permet de mener nos politiques dans ce département, les DMTO, puisque nous n'avons plus aucune autonomie fiscale et c'est bien dommage, c'est-à-dire que nous ne pouvons pas réellement solliciter les Landais à la hauteur des politiques que nous menons et nous devons compter uniquement sur des dotations de l'Etat dont tous ici nous savons ce que cela devient à un moment ou à un autre.

Il n'empêche qu'avec cette politique de gestion qui est une gestion solide, moins de dette, quasiment plus de dette j'oserais dire, des DMTO qui vont commencer à faiblir, cette gestion passée nous permet quand même de nous dire que nous allons pouvoir tenir le coup, en espérant que la baisse des DMTO ne sera pas trop importante ou ne s'accroîtra pas.

Cela dit, ce qui m'importe, c'est de voir que nous avons tenu nos engagements. Ces engagements dans ce département sont forts sur le social, sont forts sur l'économie, même si nous n'en avons plus la compétence, mais nous avons trouvé des moyens pour continuer à soutenir notre économie, notamment notre économie agricole, et ils sont forts aussi sur la protection générale des Landais. Pour moi, c'est ce qui importe. Après, les discussions sur la méthode, c'est important bien évidemment, mais quand on a une santé aussi saine, une gestion aussi saine que celle que nous connaissons, je trouve que ce sont des discussions qui sont à la marge.

Ce que je veux retenir, ce sont les engagements tenus et un avenir préservé grâce justement à une gestion saine et malgré les nuages qui pourraient s'amonceler, et dans les nuages qui pourraient s'amonceler, puisqu'il a été question des politiques de l'Etat, j'ai quand même lu, et je ne suis certainement pas la seule, les propos de notre Ministre de l'Economie Bruno LE MAIRE, qui nous dit qu'il faut absolument faire baisser la dépense publique et qui a donné quelques pistes sur le budget 2024 pour savoir où se situera cette baisse de la dépense publique. Bizarrement, on va tailler toujours dans les mêmes croupières. On va plutôt tailler des croupières sur les mêmes sujets. J'ai lu par exemple avec plus qu'étonnement que les budgets consacrés au logement allaient continuer à baisser. Je m'interroge, en matière de logement et de financements publics par l'Etat, je pense que nous sommes arrivés à l'os. Je ne sais pas dans quoi on va pouvoir tailler. Cela nous inquiète beaucoup parce que nous continuons à accueillir des Landais, et pas uniquement des néo-Landais qui ont les moyens d'acheter une villa sur la côte. Et pendant que nous accueillons des landais qui ont les moyens d'acheter des villas sur la côte, nous devons aussi loger les autres qui rencontrent quelques difficultés à se loger et donc, nous devons continuer à faire du logement public et du logement social.

Donc, ces annonces m'inquiètent beaucoup, ces annonces couplées au fait que, peut-être, nous aurons quelques années de vaches un petit peu plus maigres sur le département. Monsieur le Président, votre majorité vous sait gré d'avoir géré comme vous avez géré et ainsi, de voir venir peut-être deux ou trois années qui seront un peu plus compliquées.

M. VALLAUD : Très rapidement parce que parler après Monique LUBIN est un exercice parfois un peu vain parce qu'elle a tout dit. Simplement pour rappeler le contexte dans lequel s'inscrit le Département. Il est heureux que les finances soient non seulement saines, mais qu'elles permettent des investissements au niveau de ceux qui ont été réalisés. Les perspectives que le Gouvernement a envoyées à Bruxelles de consolidation des comptes de la nation, c'est 350 milliards d'euros d'économies d'ici la fin du quinquennat alors même que 400 milliards d'investissements sont déjà engagés, et que promesse a été faite de baisser les impôts de 120 milliards d'euros.

Cela veut dire que les temps à venir seront durs aux Français et seront peut-être durs aux collectivités locales. Je le dis, il faut s'y préparer. Les économies que l'Etat n'arrivera pas à faire, rappelons d'ailleurs que dans le budget de la nation, la part des dépenses que l'Etat est minoritaire par rapport aux dépenses sociales et aux dépenses des collectivités locales, il cherchera à les piocher dans ces autres poches-là.

La question du logement est particulièrement importante. Nous savons que nous sommes allés à l'os, mais je crois en réalité que l'on va finir par gratter l'os. J'ai eu l'occasion de recevoir les principaux acteurs de la filière du logement au plan national, mais comme au plan local, qui s'inquiètent d'une baisse de l'activité qu'ils estiment entre 20 et 40% dans l'année à venir. Ce sont des dizaines de milliers d'emplois qui sont aujourd'hui menacés parce que, alors que chacun attendait une relance du logement, le Gouvernement a annoncé en réalité 2 milliards d'économies sur ce budget-là dans les quelques mois à venir.

Donc, nous devons je crois malheureusement compter d'abord sur nous-mêmes et sur notre gestion puisque, vous le savez, le cinquième risque créé par le Gouvernement est une boîte à chaussures, mais sans les chaussures et qu'il nous faudrait 10 milliards d'euros par an pour satisfaire aux enjeux du vieillissement de la population et de sa prise en charge.

Donc, merci à l'exécutif, au Président et à son vice-président pour les budgets qu'ils nous présentent et l'exécution qu'ils en font et qui nous permettent d'être sereins pour le présent et pour l'avenir.

Monsieur le Président de séance : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Juste une chose M. DUBOIS, sans se fâcher. L'Etat, sur les 5 ans, a augmenté de 14,9 quand les dépenses de fonctionnement augmentaient de 15,2, de façon équivalente entre le social et le reste. Si on avait eu l'année dernière les dépenses que l'on pensait avoir avec le RSA et l'aide au SAAD, il y aurait 1 point d'écart. On ne voudrait quand même pas le remercier. [*M. Dubois parle hors micro – propos non audibles*] Je ne dis pas que ce que vous dites est faux, mais vous avez dit, grâce aux dotations de l'Etat, non. C'est tout. Elles sont inférieures à l'évolution des dépenses de fonctionnement.

M. VALLAUD : C'est très juste. Je prends la part de critiques. Il y a eu, y compris sous le quinquennat de François HOLLANDE, une consolidation qui a été beaucoup trop rapide et qui a été pro cyclique au moment où on aurait dû faire du contracyclique pour démarrer. C'est une réalité objective. Mais ce qu'il faut concevoir, c'est que, historiquement, c'est sous Nicolas SARKOZY qu'il y a eu le transfert d'un certain nombre de compétences de l'Etat aux collectivités locales - je pense au RSA comme à l'APA - qui ont été mal indexées, ce qui fait qu'en réalité, l'Etat a depuis 15 ans une dette de plusieurs dizaines de milliards d'euros à l'endroit des Départements. D'où nos débats autour de la question de la recentralisation du financement du RSA et les intentions du Gouvernement de conditionner le RSA qui sont en réalité, non pas mues par une préoccupation liée à l'amélioration de l'insertion, mais par la recherche d'économies.

M. DUBOIS : J'ai parlé hors micro. Je n'ai pas participé, avec les hautes fonctions que vous avez eues, à ces époques gouvernementales. Je veux juste dire que l'on va pouvoir se jeter à la figure en permanence des accompagnements divers et variés de l'Etat. J'ai bien compris que très souvent ici, on souligne les choses qui ne vont pas de ce point de vue-là sur les accompagnements et je rappelais juste qu'il y a eu d'autres périodes gouvernementales, et vous l'avez admis et je vous en remercie, où les accompagnements des collectivités, pour des raisons qui étaient certainement justifiées, mais qui en tous cas ont été constatés pour toutes les collectivités locales et ces accompagnements-là ont

baissé sur cette période aussi. Je dis juste qu'avant de trop charger la barque d'un côté, regardons bien où elle peut être équilibrée ailleurs.

M. VALLAUD : En 2017, on construisait 140 000 logements par an. On en construit 70 000 aujourd'hui. Le nombre des demandeurs de logements sociaux a augmenté dans la même période de 20%.

Monsieur le Président de séance : On ne va pas se lancer dans une analyse des 20 dernières années complètes. Monsieur DUBOIS, j'ai voulu faire un compte-rendu objectif. Donc, les choses sont là, les chiffres sont là. On a perdu à peu près 1 point sur les dotations de l'Etat entre 2018 et 2022.

Je vais mettre au vote le compte administratif parce qu'on pourrait aller jusqu'à l'heure du déjeuner.

[M. Xavier FORTINON quitte la salle - Le Président de séance procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme SENSOU), Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, Mme Muriel Lagorce, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue (a donné pouvoir à M. Coutière), M. Boris Vallaud. **(25)**

CONTRE : Mme Martine Dedieu, M. Julien Dubois, Mme Hélène Larrezet, M. Christophe Labruyère **(4)**

ABSTENTION : 0

ABSENT : M. Xavier FORTINON **(1)**

ADOPTE A LA MAJORITE

Monsieur le Président de séance : Je vous remercie. Je vais chercher le Président pour prendre la suite.

[Le Président entre dans la salle]

M-3 - AFFECTATION DES RESULTATS - EXERCICE 2022 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES (page 499 du volume)

(Rapporteur : M. COUTIERE)

M. COUTIERE : Vous avez le résultat qui nous a permis de ne pas faire d'emprunt, comme on l'a dit tout à l'heure. Sur le besoin de financement en investissement, on peut couvrir 80 M€ et on a 57 M€ en solde disponible sur le fonctionnement. C'est tout bête. Est-ce qu'il y a des remarques sur l'affectation ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue (a donné pouvoir à M. Coutière), M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

M-4 – RAPPORT D'ACTIVITE ET FINANCIER 2022 (page 502 du volume)

(Rapporteur : M. COUTIERE)

M. COUTIERE : Il faut que vous donniez acte que nous l'avons bien distribué à tous les membres de l'Assemblée dans les délais impartis. Pas d'objection ? Je vous remercie.

Toute la partie compte administratif est terminée, Monsieur le Président.

[Le Président procède au vote]

Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue (a donné pouvoir à M. Coutière), M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**PRENNENT ACTE DE LA COMMUNICATION ET DU DEBAT
RELATIF AU RAPPORT D'ACTIVITE ET FINANCIER 2022**

Monsieur le Président : Je vous remercie. Il est toujours frustrant de ne pas pouvoir participer aux débats, mais j'apporterai, je n'en doute pas, des compléments pour que tout le monde sorte de cet hémicycle sans être frustré par des réponses qu'il n'aurait pas eues.

On va maintenant passer à l'examen des dossiers qui constituent cette DM1. Il y en a 34.

Ne prenez pas cela comme une formule de principe ou une expression de style, je vais demander aux conseillers rapporteurs d'être synthétiques dans leurs interventions afin de laisser la place au débat. Pour le compte administratif, j'ai vu que quand le Président ne participe pas, vous êtes tout à fait loquaces et vous prenez la parole, donc ne vous privez pas et pour que ce soit possible, je vais demander aux rapporteurs d'être les plus synthétiques possibles et je donne la parole – il n'y a pas de lien de cause à effet du tout - à Paul CARRERE pour la présentation du rapport A.1.

A-1 - LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'AUTONOMIE (page 3 du volume)

(Rapporteur : M. CARRERE)

M. CARRERE : Merci Monsieur le Président. Je ne sais pas comment je dois le prendre.

Quatre points à l'ordre du jour pour cette DM1. Une DM qui en termes de dépenses et recettes n'est pas très élevée, 124 314 € de dépenses compensées par 112 814 € de recettes.

Malgré tout, des dossiers importants. Jean-Marc LESPADE l'évoquait tout à l'heure, la problématique liée à l'autonomie. Un premier dossier qui est important. Je ne vais pas rentrer dans les détails, je laisserai la place au débat s'il y a débat.

Le déploiement de la politique d'autonomie renouvelée pour les cinq prochaines années, c'est tout simplement le fait de retravailler le schéma départemental de l'autonomie. Ce n'est pas neutre. Que ce soit sur le volet personnes âgées ou handicap, c'est un travail de proximité que nous sommes en train de mener dans le cadre d'échanges particulièrement nourris avec les professionnels, avec les bénéficiaires, avec les aidants. J'en veux pour preuve les prochains rendez-vous que nous aurons encore le 20 et le 30 juin ici même pour avancer sur ce schéma. L'objectif, c'est d'ici la fin de l'année d'être en capacité dans le cadre de la DM2, Monsieur le Président, de vous proposer une structure de schéma d'autonomie qui pourra être bien avancé et prêt à être déployé dans les cinq années à venir.

La trajectoire est simple. Je ne vais pas redire ce que vient d'évoquer Jean-Marc et que je partage majoritairement. Effectivement, on a une trajectoire populationnelle qui est à prendre en considération. On a des services publics qui sont pour certains en extrême difficulté. On a un vrai besoin d'apporter une attractivité sur les métiers. On a besoin de consolider nos structures publiques, on a besoin de les faire évoluer. Je pense à toute l'approche liée à l'accompagnement du handicap et donc, cette feuille de route est ultra stratégique pour accompagner le mieux possible les Landaises et les Landais dans les cinq ans, mais aussi de déterminer cette trajectoire pour les trente prochaines années.

Voilà sur ce premier point ce que je voulais dire, Monsieur le Président. On pourra en parler plus en détail si vous le souhaitez.

Le second point concerne la prolongation de l'avenant de la SEMOP XL Autonomie jusqu'à la fin de l'année 2024. Comme vous le savez, nous avons lancé il y a quelques années un accompagnement numérique à domicile, soutien numérique pour les personnes en maintien à domicile. L'objectif était qu'au-delà de nos 8 200 ou 8 400 bénéficiaires de la téléalarme, on puisse étayer nos outils et faire en sorte que le numérique rentre à domicile sur le maintien. Il y a 560 personnes qui en ont bénéficié sur ces premières années. L'idée est de consolider cette opération et donc, pour pouvoir travailler correctement à une nouvelle contractualisation de délégation de service public, on a besoin de prendre six mois supplémentaires pour le faire le mieux possible.

Il vous est proposé dans ce cadre d'approuver l'avenant que vous avez en annexe 2 et de valider le fait que nous puissions amener le schéma actuel jusqu'à la fin de l'exercice 2024, comme je viens de le dire.

Le troisième point concerne l'action en faveur de l'attractivité des métiers. Je l'ai rappelé tout à l'heure globalement et là, il s'agit d'accompagner la rémunération des aides à domicile sur le volet secteur associatif. Je vous rappelle que le forfait a été augmenté de 3,70 € à 4,10 €/heure par décision de l'Etat. Cela concerne essentiellement sur notre territoire l'ADMR et donc, on est tenu d'avoir potentiellement budgétairement un supplément de plus de 160 000 € sur cette action conjuguée entre 2022 fin d'exercice,

puisque la décision est arrivée en décembre 2022, et la remise à plat 2023. On a 1,5 M€ prévus. Il nous faut un peu plus de 1,5 M€.

Il vous est proposé d'inscrire un crédit complémentaire de 23 000 €, sachant que l'on aura une compensation pour moitié de la CNSA qui vient accompagner le financement lié à cette augmentation du coût horaire. Cela correspond à plus de 330 000 heures effectuées par l'ADMR dans le département des Landes.

Le dernier point concerne la diversification et la consolidation de l'offre territoriale. Cela concerne tout d'abord le soutien au projet d'habitat à visée inclusive. Dans ce cadre, il vous est proposé d'adopter un règlement modifié et de réaffecter 30 000 € au soutien à l'ingénierie de projet conformément à l'annexe 1. C'est tout simplement que l'on avait décidé d'accompagner à hauteur de 15 000 € les promoteurs d'habitat inclusif qui sont souvent des associations de parents, des associations qui n'ont pas forcément une structure d'ingénierie qui leur permet de travailler le cahier des charges et de porter le projet intrinsèquement. Dans ce cadre, on avait validé le fait de les accompagner.

A titre d'information, la semaine dernière on a travaillé avec les cinq premières associations qui vont commencer à faire émerger de l'habitat inclusif dans les Landes. Cela va être essentiellement des structures autour de Labatut, Saint-Perdon, Sabres, Lesperon et Morcenx qui vont se développer entre les prochains mois et les deux prochaines années.

L'idée est de vraiment travailler avec eux, de faire en sorte que le cahier des charges soit complet, mais que le fonctionnement soit le plus coordonné possible et donc, d'agrèger les associations qui ont pignon sur rue pour accompagner ces groupements de parents essentiellement, pour faire en sorte que cela se passe le mieux possible et que cette première séquence de création d'habitat inclusif soit la plus cohérente possible sur le département. D'autres commencent à pousser la porte, mais on va d'abord s'attacher avec ces cinq premières pour avoir un schéma et une trajectoire qui nous permettra de le déployer un peu plus fortement dans les prochaines années. Là, ce sont 30 000 € qui ont besoin d'être réaffectés au soutien à l'ingénierie.

Le dernier point concerne la conférence des financeurs. Dans le cadre du BP, on avait imaginé 1,1 M€ au niveau de notre budget Conférence des financeurs. Nous avons une décision avec 1 201 313,01 € Il vous est proposé d'inscrire en recettes les 101 314 € qui viennent surabonder le budget tel que nous l'avions imaginé au printemps. J'ai terminé.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur ce premier dossier ? Non ? Vous ne saluez pas l'effort fait par Paul CARRERE par l'alimentation du débat ?

C'est un sujet qui est à la fois stratégique et qui est au cœur des compétences du Département, parce que s'il y en a une qui nous concerne au premier chef, c'est bien la problématique de l'autonomie, tant au domicile qu'en établissement et qui concerne le vieillissement de la population, mais aussi l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

C'est vraiment un enjeu très fort parce qu'on voit la vitesse à laquelle les choses évoluent. Sur les services d'aide à domicile, j'aurais aimé entendre l'effort colossal qui a pu être fait par ce Département et moi, je m'en félicite. Je vous le dis sincèrement parce que s'il y a un sujet sur lequel on a mis des moyens considérables, c'est bien sur celui-là. Regardez ce qui a été inclus pour la compensation du Ségur ou pour l'anticipation des mesures du Ségur, parce que je vous rappelle les délibérations que nous avons prises bien avant les annonces du Premier Ministre de l'époque qui était Jean CASTEX.

Sur la dotation qualité qu'a évoquée Paul CARRERE, on a été les premiers à la mettre en œuvre dès la fin de l'année dernière. C'est-à-dire les 3 € supplémentaires pour que la rémunération octroyée aux services d'aide à domicile se rapproche le plus possible de leurs coûts de revient et afin de limiter les subventions d'équilibre que doivent faire les communautés de communes à ces services intercommunaux d'action sociale pour assurer le service d'aide à domicile. Aujourd'hui, je pense que l'année 2023 va permettre au moins de donner un peu de souffle et d'oxygène à tous ces services pour ne pas avoir à accroître les déficits qu'ils subissent aujourd'hui au quotidien du fait de ces apports considérables.

On va poursuivre sur cette voie avec le schéma sur l'autonomie parce que ce schéma sur l'autonomie va certainement ouvrir d'autres perspectives, parce que dès que l'on parle d'habitat inclusif, il va falloir mettre en œuvre de l'APA partagée. Aujourd'hui, l'APA est une allocation individuelle. Demain, si vous faites de l'habitat inclusif, c'est-à-dire des collocations entre personnes âgées avec des services attenants, il y a des services communs et des services individuels. Donc, il faudra que cette APA soit partagée, ce qui n'est pas simple dans la mesure où on a une APA individuelle avec des droits individuels qui sont liés aux revenus des personnes âgées et dès que l'on va parler de partage de l'APA entre personnes qui n'ont pas les mêmes revenus et pas les mêmes besoins... Mais ce sera une obligation si on veut vraiment répondre à la problématique de l'habitat inclusif en matière de personnes âgées.

De la même façon pour la prestation de compensation pour le handicap qui est liée au projet de vie individuel, mais où il devra, dans le cadre d'un habitat collectif, y avoir des partages de PCH, ce qui n'est pas aujourd'hui dans notre culture.

On a besoin de faire évoluer et c'est pour cela qu'il y a un schéma de l'autonomie qui est vraiment en construction et qui est un enjeu très fort. De la même façon, vous avez pu constater sur les EHPAD, et Jean-Marc LESPADE l'a très bien rappelé tout à l'heure, que l'on est là aussi vraiment au cœur des compétences des Départements. Si vous regardez la valorisation du point GIR dans les EHPAD des Landes et que vous le comparez au niveau national, vous voyez qu'il y a des écarts colossaux. Tout cela, c'est pour essayer de limiter les difficultés financières que connaissent les établissements partout en France.

Cela a bien été rappelé, on est à 100% d'agrément aide sociale. Dans d'autres Départements aujourd'hui, quand les établissements sont en difficulté, la seule proposition qu'ils ont à leur faire, c'est de dire : « On va vous supprimer l'agrément aide sociale ; ainsi, cela va vous laisser la liberté de fixer les prix que vous voulez. » Cela veut dire quoi concrètement ? Aujourd'hui, certains établissements nous reprocheraient d'avoir un encadrement trop important du prix, c'est-à-dire qu'on ne les laisse pas augmenter de façon trop importante. Si on libère, cela veut dire que demain on sera dans notre département à des prix équivalents à ce que l'on peut rencontrer dans des établissements où il n'y a pas l'agrément aide sociale.

Soyons très vigilants sur ces éléments-là. Les choix qui ont été faits il y a trente ans qui ont été salués par nombre de personnes quand on a connu cette crise sans précédent liée à la financiarisation de la gestion des personnes âgées dans ce pays, soyons-y attentifs demain quand on va développer les résidences autonomie et les habitats inclusifs. Il ne faudrait pas que ce qui a été jugulé il y a quelques années rentre par la fenêtre quelques années après dans d'autres dispositifs. Parce que la tentation est forte et aujourd'hui, tous les groupes qui ne venaient plus dans les Landes du fait qu'ils savaient qu'ils n'auraient pas d'agrément pour ouvrir des EHPAD privés pourraient rentrer par la fenêtre par le biais des résidences autonomie et de l'habitat inclusif. Souvent, ils se présentent sous forme associative, mais quand vous grattez un peu, ce sont des grands groupes qui sont derrière.

Là aussi, à toutes les collectivités qui sont courtisées, je vous demande d'être attentives et en matière de résidence autonomie ou en matière d'habitat inclusif, comme jusqu'à preuve du contraire, il y a encore besoin de l'agrément du Département, si vous n'êtes pas vigilants, on le sera pour vous. Ne soyez pas surpris parfois si on ne délivre pas les agréments sur des projets qui ne rentreraient pas dans ce que nous défendons en termes de modèle.

Je pense que c'est un dossier particulièrement important et qui concerne réellement la politique du Département parce que cela concerne nos aînés et dont on sait que les chiffres ne vont cesser de croître.

Le paradoxe, je finirai par-là, c'est que l'année dernière et l'année d'avant, on voit un fléchissement de l'activité des services d'aide à domicile. Il faut sérieusement s'interroger sur les motivations. On voit que les besoins augmentent, que les personnes âgées en nombre augmentent et que le niveau de dépendance va continuer de progresser. On voit que dans les services d'aide à domicile, il y a de plus en plus de personnes qui sont en GIR 2 qui sont à leur domicile et qui génèrent une difficulté dans l'accompagnement au quotidien. Mais pourquoi constate-t-on une baisse de l'activité ? C'est qu'aujourd'hui, d'une part il y a un certain nombre de services qui ne sont plus en capacité de rendre le service. C'est certainement aussi lié à l'attractivité des métiers. On l'a connu pendant la crise sanitaire, mais cela se poursuit actuellement. Mais il faut aussi se poser la question sur la paupérisation d'un certain nombre de personnes âgées qui, même si les aides au titre de l'APA sont assez importantes, pour un certain nombre de personnes, elles ne peuvent avoir accès au plan d'aide tel qu'il a été préconisé par le Département faute de moyens. Ne vous méprenez pas, beaucoup de personnes ne rentrent pas dans les établissements, non pas exclusivement parce qu'elles veulent absolument rester à leur domicile, c'est parce qu'elles n'ont pas la capacité financière d'y accéder et que leurs familles n'ont pas la possibilité d'y accéder, même s'il y a l'aide sociale à l'hébergement. C'est un frein très important.

Il faudra là aussi que l'on soit attentif à ces évolutions pour pouvoir apporter les réponses adaptées.

Comme vous n'êtes pas intervenus, je pense que vous adhérez totalement à tout ce que vous a proposé Paul CARRERE.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue (a donné pouvoir à M. Coutière), M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

A-2 - LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES (page 13 du volume)

(Rapporteur : M. CARRERE)

M. CARRERE : Le premier point est un point plus technique.

I - CREATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF DEPARTEMENTAL, PORTEUR DE L'AUTORISATION MEDICO-SOCIALE DU « VLA-HE » ET PRENANT LA FORME D'UN CENTRE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE.

On est dans la première partie de l'expérimentation sur le Village Landais Alzheimer. Je vous rappelle qu'il avait été créé dans le cadre d'un GIP qui nous a permis de monter en charge. On a malgré tout, comme on l'avait imaginé, des difficultés de fonctionnement liées à la gestion des personnels, à leur statut, fonction publique hospitalière, fonction publique territoriale, CDD, CDI. Donc pour essayer de régler définitivement les problématiques liées tout simplement au fait que les agents peuvent être en proie au doute par rapport à leur projet professionnel, il y avait quelque chose à régler.

Deuxième chose qu'il y avait à régler, c'était une relation avec les services finances et ARS et une conjonction liée aux présentations budgétaires, au cadre réglementaire et à tout ce travail réglementaire lié à la gestion courante et financière de l'établissement.

Pour ce faire, on a fait appel à une analyse externe et on a convenu que la création de l'établissement public administratif départemental nous permettait de franchir ce cap de la création, de consolider avant la fin de l'expérimentation qui, je vous le rappelle, se fera en 2026.

Ce qui vous est proposé aujourd'hui, c'est donc de créer l'établissement public à caractère administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière prenant la forme d'un centre départemental d'action sociale à compter du premier juillet 2023, d'approuver les statuts de cet établissement public – annexe 2 -, d'approuver la création d'un budget M57 pour une mise en activité à compter du 1^{er} janvier 2024 – cela a été vu, je pense, avec les services de Mme COLOMB – et de désigner 10 représentants titulaires et 10 suppléants du Département au sein du conseil d'administration de cet établissement pour la durée de leur mandat électif et d'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en activité du CDAS.

Monsieur le Président : On reconduit les 10 mêmes propositions et comme Julien DUBOIS, responsable de l'opposition, a donné son accord, on peut s'abstenir de voter à bulletin secret, sauf si tout le monde en a envie et je ne veux priver personne de faire vivre la démocratie. Je vois que dans certaines assemblées, c'est devenu quelque chose de régulier.

[La proposition est adoptée à l'unanimité]

Il est proposé de reconduire les 10 titulaires qui siégeaient au GIP dans ce nouvel établissement public administratif dont vous avez les noms. M. MARTINEZ, M. CARRERE, M. BEDAT, Mme FOURNADET, Mme BERGEROO, Mme BELIN, Mme PEDUCASSE, M. DUBOIS, Mme DEDIEU, M. FORTINON en tant que titulaires.

M. GAUGEACQ, Mme DURQUETY, Mme LUBIN, M. DELPUECH, Mme DEGOS, M. COUTIERE, M. DUTIN, M. LESPADE, Mme LARREZET, M. LABRUYERE en tant que suppléants.

Si tout le monde en est d'accord, on va reconduire ces représentants. [la liste est adoptée à l'unanimité] Je redonne la parole à Paul CARRERE.

M. CARRERE :

II – CADRAGE TARIFAIRE 2024 – POURSUITE DU PLAN BIEN VIEILLIR DANS LES LANDES.

Vous l'avez évoqué, on est dans un schéma où on continue à travailler sur un dialogue de gestion établissement par établissement avec un taux d'évolution des prix de journée de 1 à 3% sans considérer les opérations de restructuration, de sécurité ou de reconstruction. Donc, c'est un effort important pour l'évolution des prix de journée dans le schéma encadré malgré tout que l'on évoquait précédemment.

Dans le cadre des difficultés structurelles des établissements, il est de nouveau proposé d'introduire à l'occasion des orientations budgétaires 2024 de nouveaux mécanismes et solutions. On a envisagé l'augmentation de l'accueil de jour qui est fixé à 38 €. L'idée est de le passer à 40 €. Ainsi, on est dans un cadre qui accompagnera le contexte inflationniste et qui permettra de conforter l'accueil de jour dans les établissements qui sont agréés.

Il y a le tarif dépendance qui a été évoqué tout à l'heure par le Président. Là où on était à 8,68 €, premier département avec un GIR aussi haut en France métropolitaine, on le proposera à 8,75 € en 2024, c'est-à-dire que l'on restera dans la fourchette très haute du point GIR. Ce n'est pas neutre parce qu'en matière de dépendance, c'est un effort très important financièrement que consent le Département et qui accompagne les structures EHPAD dans le quotidien et la prise en charge de la dépendance dans les couloirs et dans les chambres de chaque établissement.

Il est aussi proposé dans le cadre d'autres soutiens complémentaires tout ce qui est lié au Plan Bien Vieillir. Je vous rappelle que l'on avait validé le fait d'être à plus de 0,77 agent par personne accueillie et on va continuer à accompagner les établissements qui n'ont pas les moyens d'assumer cette montée en charge et de faire en sorte que ceux qui ne l'ont pas fait continuent à avancer pour y tendre.

Je ne vous cache pas que l'objectif que l'on s'était fixé était plutôt 0,77 – 0,80 à terme. On sait pertinemment que le 0,77 n'est que théorique puisqu'il y a un taux d'absentéisme à gérer, il y a des remplacements à cadrer. C'est très compliqué pour trouver les gens, mais également pour le cumuler en matière financière dans l'équilibre budgétaire des établissements. Malgré tout, on va continuer à épauler les établissements pour tendre vers ce taux d'encadrement qui est entre 0,15 et 0,20 supérieur à la moyenne nationale.

Il y a des soutiens un peu plus ponctuels qui correspondent à ce que l'on appelle des crédits non reconductibles sur le volet Etat. Quand les établissements sont en difficulté claire sur une fin d'exercice, c'est d'être en capacité d'avoir un coup de pouce et d'accompagner l'établissement concerné. On le fait chaque année sur certains types d'établissements qui, pour des raisons diverses et variées, pour certaines structurelles, pour d'autres ce sont des épiphénomènes, quand vous avez 50 000 € à 100 000 € qui viennent en soutien en fin d'exercice, ce n'est pas neutre pour boucler l'opération budgétaire. Et puis, bien sûr, de nouveaux types d'aides correspondant aux problèmes d'inflation, aux problèmes d'énergie et aux problèmes récents de montée des taux d'emprunt qui font que les charges financières des structures sont clairement impactées.

Dernier point qui n'est pas un détail non plus, je vous rappelle que lors de la dernière séance, j'avais présenté un programme d'accompagnement très important pour les établissements qui étaient sur des opérations de reconstruction ou de construction. Il y en avait cinq qui avaient été cités à l'époque et il y a le 6^{ème} qui l'est aujourd'hui, c'est l'EHPAD l'Estèle d'Hagetmau. Il vous est proposé, dans le cadre de l'opération de construction de l'EHPAD d'Hagetmau, de réévaluer la subvention à hauteur de 2 393 000 €, là où nous avions initialement un peu plus de 1 200 000 €, ce sont 1 120 000 € qui vont venir

conforter l'opération de reconstruction. C'est lié, comme pour les autres, aux montées structurelles des coûts des matériaux et à l'impact des charges financières.

Donc, un vrai coup de pouce. C'est pratiquement le double de la subvention qui est versée sur ces structures depuis un an et demi maintenant. Voilà, Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur ce dossier ?

Mme LUBIN : Juste dire, puisqu'il s'agit de l'EHPAD d'Hagetmau et que je connais bien le dossier, que l'on a la concrétisation de tout ce que l'on peut raconter par ailleurs et que venir rajouter un financement alors que le bâtiment est quasiment terminé est, je pense, à souligner. Ce sont des choses que les collectivités, voire l'Etat, ne font généralement pas. Mais là, c'est une question extrêmement importante. Qu'il s'agisse d'Hagetmau ou d'ailleurs, ce n'est pas la question. Mais ce qu'il faut bien comprendre, c'est que quand on rajoute 1 100 000 € ou 1 200 000 €, cela vient en déduction du prix de journée payé par les résidents. C'est ce qu'il faut expliquer. Le résident, ce qu'il paie, c'est la partie dite « hôtelière », c'est-à-dire l'hébergement et tout ce qui va avec. Lorsqu'on met une subvention d'investissement là-dessus, forcément cela vient en déduction de la partie investissement sur la partie dite « hôtelière » et donc, cela vient en déduction sur le prix de journée. Ce sont des mesures concrètes pour les landais.

M. CARRERE : Effectivement, c'est important pour le bouclage de l'opération d'Hagetmau et pour la tenue du prix de journée, pour le maintien et la tenue de la trésorerie et pour l'ensemble de l'équilibre financier de la structure. C'est aussi important pour les autres établissements que l'on a accompagnés.

Nous étions il y a quelques jours à l'inauguration de l'EHPAD de Pontonx-sur-l'Adour avec Boris VALLAUD et Dominique DEGOS. Là aussi, il y a une enveloppe d'accompagnement qui a permis à cet établissement qui est tout neuf et qui a vraiment été travaillé dans un schéma de maîtrise architecturale et de mètres carrés remarquable – je me permets de le dire – de tenir un prix de journée des plus cohérents dans les fourchettes que l'on souhaite avoir, c'est-à-dire moins de 65 €.

Monsieur le Président : Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Non ? Simplement préciser qu'il n'y a pas que l'EHPAD d'Hagetmau qui va bénéficier de la modification de ce règlement. Je ne doute pas que Julien DUBOIS ait été suffisamment attentif pour voir que l'hôpital de Dax a bénéficié de plus de 1 M€ de plus de financement, Mont de Marsan aussi.

Cela n'a peut-être pas été évoqué, mais le sujet qui est quand même important et ce qui a qui a suscité le fait que l'on ait modifié notre règlement d'intervention, c'est que le prix d'une chambre qui était de 90 000 € il y a encore cinq ou six ans est à 180 000 € aujourd'hui, lié à toutes les prescriptions qui sont faites.

Aujourd'hui, les coûts d'investissement pour les rénovations des établissements et pour les constructions sont devenus vraiment très onéreux et pèsent lourdement sur les prix de journée. C'est pour cela que si nous ne réévaluons pas notre règlement et notre aide à l'investissement, on met en difficulté les établissements. C'est vraiment un sujet sur lequel il faut être très attentif et même avoir un dialogue avec les services de l'Etat sur les prescriptions qui sont faites aujourd'hui. On ne va jamais s'arrêter. En termes d'augmentation de prix à la chambre, cela devient un peu déraisonnable.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue (a donné pouvoir à M. Coutière), M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

A-3 - LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (page 29 du volume)

(Rapporteur : Mme BEAUMONT)

Mme BEAUMONT : Merci Monsieur le Président. La première partie de cette délibération concerne le pôle adulte départemental des Jardins de Nonères, avec des ajustements budgétaires classiques. Concernant l'entreprise adaptée départementale, l'établissement et service d'aide par le travail de Nonères et le service d'accompagnement à la vie sociale, il vous est proposé d'adopter les Budgets supplémentaires 2023 qui ont été présentés à la commission de surveillance du 26 avril dernier et qui s'équilibrent en dépenses et en recettes comme mentionné en annexe 3.

La seconde partie est en lien avec l'accueil et l'accompagnement en établissement ou services pour personnes handicapées. Dans le premier point qui concerne le cadrage tarifaire 2024, il vous est proposé, au regard du contexte économique actuel et de ses incertitudes, de fixer un taux directeur général entre 1% et 3% et qui sera ensuite défini pour chacun des établissements concernés.

Le second point concerne la compensation de revalorisation salariale dans le cadre du Ségur qui, comme l'indique la Direction Générale de la Cohésion Sociale, doit être assumée par l'autorité de tarification de chaque établissement. Pour les établissements et services avec compétence tarifaire conjointe ARS et CD, la compensation du coût relève uniquement de l'ARS. Toutefois, le recensement des compensations réalisées auprès des établissements et services médicosociaux souligne une hétérogénéité des montants perçus et du taux de compensation des dépenses réelles.

Donc, afin de tenir compte de ce constat et de ne pas dégrader la situation financière des établissements concernés, il vous est proposé que le conseil départemental fasse une avance exceptionnelle des sommes restant dues qui s'élève à 167 340 € pour financer cette mesure d'accompagnement en substitution de l'Etat.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non. Donc, vous avez été particulièrement claire.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue (a donné pouvoir à M. Coutière), M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

A-4 – PROTECTION DE L'ENFANCE (page 73 du volume)

(Rapporteur : Mme BOURRETERE)

Mme BOURRETERE : Merci Monsieur le Président. Pour la protection de l'enfance, pour cette DM1, un seul point à l'ordre du jour, c'est à dire l'examen de la délibération de la commission de surveillance du 12 avril 2023 concernant le centre de l'enfance et ses 10 établissements répartis comme je vous le répète maintenant depuis un moment entre l'EPEF 40 et l'EPSII, c'est-à-dire la partie départementale et la partie Etat.

Pour la section compétence de l'Etat et la section d'investissement, 2 310 202 €.

Pour la section EPEF 40, en section d'investissement, 621 059 €. Vous avez, joint au document, le rapport d'activité que je ne vais pas détailler, mais dans lequel vous pouvez cependant voir le nombre de jeunes accueillis par service et simplement souligner que c'est non sans difficulté puisque, comme l'a dit Paul CARRERE, des difficultés de personnels et de recours parfois à l'intérim ont grevé un petit peu les budgets de certains établissements. En tous cas, les taux d'occupation sont largement atteints. Merci.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Je vous remercie.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue a donné pouvoir à M. Coutière), M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

C-1 - SOLIDARITÉ TERRITORIALE - FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT LOCAL (FDAL) (page 78 du volume)

(Rapporteur : M. GAUGEACQ)

M. GAUGEACQ : Merci Monsieur le Président. Un seul point sur ce rapport, dans le cadre du Fonds de Développement et d'Aménagement Local, le Conseil départemental accompagne les collectivités dans le cadre des documents de planification, pour les plans de référence et pour les études structurantes. Nous avons besoin dans le cadre de cette DM1 d'une inscription complémentaire de 17 500 € pour permettre le paiement des études à la demande des collectivités. Cela permet de payer le solde de 4 PLUi et de 3 études structurantes.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Vous avez fait mentir vos collègues qui me disaient : « Il va prendre 15 minutes pour 17 500 €. » Vous voyez comme certains sont médisants, quand même. Je vous donnerai les noms...

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue (a donné pouvoir à M. Coutière), M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

D-1 POLITIQUE DE LA MOBILITE ET INFRASTRUCTURES - BUDGET ANNEXE PARL (page 83 du volume)

(Rapporteur : M. MARTINEZ)

M. MARTINEZ : Merci Monsieur le Président.

Tout d'abord, le rapport propose l'approbation d'un avenant au plan de financement et l'adoption d'une convention particulière de financement pour 2023 pour le Grand Projet Sud-Ouest LGV. Il y a également des ajustements sur les programmes d'infrastructures routières et enfin, l'adoption du Budget Supplémentaire du PARL.

Concernant les grands projets d'infrastructures hors domaine départemental, le domaine ferroviaire GPSO, c'est un dossier que l'on a déjà eu l'occasion d'évoquer à de nombreuses reprises ici même. Je ne vais pas revenir sur le détail de nos échanges.

Je tiens juste à rappeler que l'engagement initial de l'Etat était de réaliser les travaux en continu, sans interruption entre les branches Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax. Je vous rappelle aussi que le montant du projet s'élève à 14 milliards d'euros avec une participation des collectivités locales à hauteur de 40% de cette somme, l'Etat amenant le même pourcentage et l'Europe étant attendue à hauteur de 20%, soit le solde. La participation du Département prévue était de 140,9 M€, ramenée à 98,6 M€ en prenant en compte la

fiscalité affectée, soit un montant à verser pendant 40 annuités de 2,47 M€. C'est ce plan de financement finalisé qui avait été signé le 15 février 2022 à Toulouse.

Lors de sa séance de décembre 2022, le conseil de surveillance de la société GPSO avait approuvé le budget prévisionnel 2023 et fixé notre participation, non pas à 1/40^{ème}, mais à 50% de 1/40^{ème} défini dans le plan de financement, soit la somme de 1,235 M€ pour le Département des Landes, contribution qui était censée être suffisante pour faire face aux dépenses de l'année 2023 qui étaient surtout composées d'études et d'acquisitions foncières.

Lors de notre session de mars dernier, nous avons eu à débattre de cet avenant et nous avons voté l'inscription budgétaire de cette somme que je viens d'évoquer au titre de notre participation 2023. Cependant, comme vous le savez, le Comité d'Orientation des Infrastructures a fait part au Gouvernement d'une proposition étonnante qui consistait à différer les travaux de la ligne Bordeaux-Dax. Or, notre participation était impérativement liée au fait que les travaux de cette portion se feraient en continuité de la construction de la ligne Bordeaux-Toulouse. C'était d'ailleurs le sens de notre délibération qui avait déjà été votée ici même le 10 décembre 2021. Par conséquent, il vous avait été proposé d'approuver l'inscription budgétaire de 1,235 M€ au titre des 50% de 1/40^{ème} de notre participation pour l'année, mais on avait suspendu la signature de l'avenant dans l'attente de confirmation de la part du Gouvernement qu'il y aurait bien une continuité dans le déroulement des travaux entre Bordeaux et Toulouse, puis Bordeaux et Dax, puisque les dates prévues d'ouverture des lignes étant 2032 et 2037.

Depuis cette date, depuis notre budget primitif en mars, nous avons eu des assurances et des confirmations du respect du calendrier initial. Nous avons eu un courrier daté du 23 mars dernier du Préfet coordonnateur GPSO qui confirmait les propos de la Première Ministre sur la non-remise en cause du calendrier. Clément BEAUNE, Ministre en charge des transports a également publiquement réaffirmé l'unicité et la globalité du projet. Madame la Préfète des Landes également, dans le cadre du comité départemental de suivi de GPSO, a réaffirmé en avril dernier que la voix du Gouvernement était claire en la matière.

Enfin, le 10 mai 2023, au conseil de surveillance et au comité de pilotage de la société GPSO, le calendrier a été également réaffirmé de manière claire et précise. Comme je vous le disais, les deux branches seront réalisées : 2032, Bordeaux-Toulouse et 2037, arrivée à la gare de Dax.

Toutes ces confirmations lèvent nos doutes et permettent donc la signature de l'avenant qui avait été initialement présenté au Budget Primitif. Par ailleurs, ce décret du 22 avril 2022 prévoyait, dans le cadre de la création de la société GPSO, trois commissions. Dans chacune d'entre elles, il devait y avoir des représentants élus du Conseil départemental : en commission ingénierie financière, vous-même Président, au niveau des gares et interconnexions, Frédéric DUTIN, et concernant la commission contrat, moi-même.

Au vu des évolutions favorables de ce dossier et des dernières assurances du Gouvernement, il vous est donc proposé d'approuver définitivement cet avenant n° 1 au plan de financement du 18 février 2022. L'objet de cet avenant, vous avez une correction d'erreur matérielle, l'ajout d'une clause de retour à bonne fortune pour la Région Nouvelle-Aquitaine qui fait des avances pour compenser les collectivités n'ayant pas participé au plan de financement initial, mais également l'intégration de la communauté d'agglomération du Grand Dax.

Donc, on vous demande d'autoriser le Président à signer cette convention particulière de financement au titre de l'année 2023. C'est l'annexe 9 avec le fameux montant de 1 235 000 €, et d'approuver la désignation des trois élus que j'ai évoquée précédemment dans les commissions citées.

Pour conclure, une information d'importance puisque c'est tout récent, l'Union Européenne qui doit participer à hauteur de 20% du projet global de ce projet à 14 milliards d'euros a confirmé le déblocage des 50 premiers millions d'euros pour les études et les premiers travaux au nord de Toulouse et au sud de Bordeaux. C'est un projet qui, sur le plan administratif et sur le plan juridico-administratif, était purgé de tout recours. Nous avons encore une certaine incertitude au niveau du financement de l'Europe. Ce doute est levé. Il y a fort à parier désormais que ce projet sera effectivement réalisé en temps et en heure comme nous le souhaitons.

Voilà pour ce premier volet. C'était un peu long, mais c'est un dossier d'importance.

Concernant le domaine routier départemental, l'entretien courant du réseau, en DM1, +300 000 €. Je ne reviens pas sur les détails, vous les avez en annexe.

Sur le renforcement programmé, là-aussi nous ajoutons un montant d'investissement hors AP de +255 000 €.

Au niveau des crédits sectorisés, les routes de 4^{ème} catégorie, +220 000 €.

Pour les ouvrages d'art, +244 000 €.

Concernant les grosses opérations pour les ouvrages d'art, vous avez un montant global d'augmentation au titre de cette DM de +580 000 €. Là-aussi vous avez le détail au niveau des modifications des AP et des Crédits de Paiement, pour le pont de Dax en particulier.

Concernant les ouvrages de décharge à Gousse et le pont de Pontonx-sur-l'Adour : j'avais évoqué la dernière fois la difficulté d'obtenir une réponse de la part des services de l'Etat puisque nous avons écrit, et lorsque j'ai évoqué le sujet le 23 mars en session, cela faisait six mois que nous attendions un courrier de réponse. L'Etat nous a répondu, comme par hasard, le 23 mars. Comme quoi certains sont coutumiers des courriers opportunément datés. Il nous a confirmé que notre proposition d'aménagement sur ces ouvrages d'infrastructures routières était satisfaisante et que nous pouvions donc continuer nos études et poursuivre le dossier par rapport à nos attentes et nos exigences.

Vous avez le détail concernant le pont de Sorde-l'Abbaye. Les travaux là-aussi avancent. Nous avons une visite de chantier vendredi dernier sur site.

Pont de l'Adour à Mugron, opération terminée, dégagement de crédit au titre des crédits de paiement 2023, -50 000 €.

Pont du Bourrus à Saint-Pierre et pont du Mort sur la RD 626 à Saint-Paul-en-Born, on a une modification au titre des crédits de paiement et des adaptations d'AP.

Concernant les dépenses diverses de voirie, en DM1 : +933 000 €.

Il vous est demandé également d'autoriser le Président à signer la convention complémentaire à celle du 22 avril 2022 entre Enedis, le SYDEC et le GIP ATGeRI relative à la constitution d'un fond de plan au format PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié) sur le territoire du département des Landes, afin en particulier d'intégrer de nouveaux partenaires, dont le Département des Landes et Mont de Marsan Agglomération. Le but de ce plan est de pouvoir fournir aux maîtres d'ouvrage et aux entreprises de travaux les éléments nécessaires à l'élaboration de leur déclaration de projet de travaux, de leur DICT.

On vous demandera donc de prélever 11 454 € sur notre budget, étant entendu que cette somme correspond à 20% de la somme puisqu'elle sera versée sur cinq années pour un montant total TTC de 57 270 €.

Concernant les opérations nouvelles, les grosses opérations, la RD 85 à Tarnos, les travaux se poursuivent. Nous l'avons évoqué en commission aménagement. On devrait finaliser l'opération avant la fin de l'année. Donc, un dossier qui nous intéresse ici depuis 2010, date de la Déclaration d'Utilité Publique. Tout va toujours aussi vite dans ce pays. Une opération qui était initialement prévue à hauteur de 7,3 M€ H.T. Elle est cofinancée par l'Etat, le Conseil régional, la commune de Tarnos, la communauté de Communes du Seignanx et le Département, qui lui est maître d'ouvrage pour cette opération.

On porte donc l'AP études à +410 000 € et on ramène l'AP travaux à 7 080 000 €. On n'oublie pas d'ajouter les recettes supplémentaires des cofinanceurs que je viens de citer puisqu'ils vont être appelés au financement au vu de l'état d'avancement des travaux.

En matière d'aménagement de sécurité, opérations ponctuelles départementales, en DM1 +370 000 € : là-aussi, des adaptations des crédits de paiement.

Concernant l'accompagnement des communes, en DM1 + 573 000 €. En miroir, 1 005 000 € de recettes supplémentaires qui correspondent à la participation des communes à ces opérations d'aménagements de sécurité et d'aménagements de traverses que nous portons. Vous avez six AP qui sont modifiées en conséquence. Le détail est en annexe 4.

Il vous est donc proposé concernant cette DM1 des inscriptions budgétaires pour un total général de 4 400 000 € en dépenses et 2 045 000 € en recettes.

Pour le PARL, une section de fonctionnement équilibrée à 7,8 M€, une section d'investissement équilibrée à 2,6 M€. La commission de surveillance s'est réunie le 5 juin 2023, avec une intégration du compte administratif, affectation du résultat. Rien de particulier à noter concernant le PARL.

J'en ai terminé Président.

Monsieur le Président : Je vous remercie.

M. LESPADE : Merci Monsieur le Président. Je pense que vous ne serez pas surpris si je vous indique que les membres de notre Groupe n'ont pas varié de position par rapport au financement du GPSO, puisqu'un de nos membres s'abstient sur le sujet et les trois autres sont opposés à ce plan de financement pour les motifs et raisons que nous avons déjà eu l'occasion d'expliquer.

C'est la raison pour laquelle nous souhaiterions, si c'est possible, avoir un vote particulier sur cette délibération et il va de soi que nous sommes favorables sur les autres délibérations, notamment sur la voie de contournement de Tarnos.

Je voulais juste indiquer et j'attire quand même l'attention sur les conséquences de la marchandisation et de la privatisation du rail dans notre pays. Je ne sais pas ce qu'il en est des témoignages que vous pouvez recueillir, mais en ce qui me concerne, parmi les usagers du rail et les témoignages que je peux recueillir, c'est au mieux une fois sur deux, des trains qui arrivent en retard, des trains qui subissent des pannes, des voies qui sont mal entretenues, alors que notre pays pouvait s'enorgueillir d'avoir par le passé un réseau ferré assez extraordinaire avec une société nationale des chemins de fer français qui faisait que les trains arrivaient à l'heure et que tout se passait bien.

Aujourd'hui, la situation est de plus en plus catastrophique. Je voulais attirer l'attention sur le fait qu'il est illusoire de penser avoir un système qui puisse fonctionner dans un système privatisé et marchandisé. Je n'y crois pas et je pense que l'avenir me donnera sans aucun doute raison.

Monsieur le Président : J'accepte votre proposition de votes séparés. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce dossier ?

M. DUBOIS : Merci. Je ne voulais pas intervenir sur le dossier GPSO pour lequel vous savez que je partage notre volonté d'investir. Je ne suis pas sûr que les infrastructures aient été privatisées, Monsieur LESPADE, sur le Réseau Ferré de France. Quand vous parlez de déficit de ce point de vue-là, ce n'est pour le coup pas le privé. Mais ce n'est pas ce que je voulais dire.

Je revenais sur le projet de rénovation, de travaux sur le pont vieux de Dax. L'échéance approche avec tout ce qu'elle va impliquer. Je voulais aborder un aspect périphérique, mais qui n'est pas neutre, de ce sujet, qui est la communication liée à ces travaux et aux perturbations ou changements d'habitudes qui vont devoir être pris. Je pense que la communauté d'agglomération du Grand Dax que je rencontre régulièrement prendra sa part sur ces sujets de communication, mais je pense, et j'espère que vous serez d'accord, que le Département en tant que maître d'ouvrage de ces travaux devra aussi participer à tous ces aspects d'information du public sur tout ce qui sera la conséquence des travaux effectués.

Voilà. C'était un sujet un peu moins stratégique que celui qui a été abordé juste avant.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Pourtant dans le dossier de Monsieur MARTINEZ, il y a 4,6M€.

Pour vous répondre, nous sommes maîtres d'ouvrage et bien sûr on participera à la communication. Je pense que vous avez noté aussi que les travaux ont augmenté et que l'on fait face quand même. Il faut dire les choses aussi. On ne fait pas appel au peuple pour les financer. On continue. *[M. DUBOIS s'exprime hors micro et n'est pas audible]* C'est une façon de parler. On est compétent, on assume 100%. On n'est pas comme les autres qui sont toujours en train de chercher des béquilles.

Sur le projet GPSO, vous avez vu le communiqué de presse qui a été fait par l'ensemble des collectivités financeuses. On se félicite vraiment de l'engagement financier de l'Europe et qui est étroitement lié à la branche Bordeaux-Dax et plus généralement la branche Bordeaux-Espagne, qui est stratégique pour notre département à de nombreux titres.

Je ne cesse de le dire et je pense que tout le monde le subit, aujourd'hui on a 11 000 poids lourds qui traversent notre département sur l'A63. Il y a tous ceux qui laissent croire qu'en rénovant la ligne actuelle on peut résoudre les problèmes... Il faudrait que tout le monde ait conscience que c'est une aberration de dire cela. Cela prendrait au moins 40 ou 50 ans. Il y a 120 passages à niveau. En termes de travaux... Je veux bien qu'il y ait des débats à l'infini, mais à un moment donné, il faut aussi dire les choses telles qu'elles sont et ne pas raconter d'histoires. L'espoir est que la création d'un fuseau nouveau permette de transférer un certain nombre de poids-lourds sur le fret, avec le bémol que je connais et que je partage, c'est-à-dire qu'il faudra quelque part que la SNCF ne supprime pas ses services de fret, mais au contraire en crée de nouveaux pour résoudre ce problème. C'est bien l'objectif. De toute façon, avec une seule ligne aujourd'hui, ce serait totalement impossible.

Pendant très longtemps, beaucoup d'associations et d'élus de certaines mouvances politiques ont fait croire que l'Europe ne participerait pas. L'Europe, c'est dans son schéma

structurel depuis toujours et la ligne Bordeaux-Espagne est indispensable pour la desserte des pays de la péninsule ibérique. L'Espagne d'ailleurs est aux portes de la France en matière ferroviaire aujourd'hui parce qu'ils ont fait les travaux nécessaires. C'est pour cela que l'Europe vient. Un Commissaire était venu l'expliquer à Toulouse et la traduction, c'est la décision de financement.

On ne peut que s'en féliciter et cela crédibilise encore un peu plus, et le projet et le plan de financement.

Conformément à la demande du Groupe communiste et Citoyen, on va scinder en deux ce dossier.

[Le Président procède aux votes]

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE LES GRANDS PROJETS D'INFRASTRUCTURES HORS DOMAINE DÉPARTEMENTAL - DOMAINE FERROVIAIRE - GPSO (GRAND PROJET DU SUD-OUEST) :

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gaysot, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue (a donné pouvoir à M. Coutière), M. Boris Vallaud. **(25)**

CONTRE : Mme Eva Belin, Mme Sylvie Péducasse, M. Jean-Marc Lespade, M. Christophe Labruyère **(4)**

ABSTENTION : M. Damien Delavoie **(1)**

ADOPTE A LA MAJORITE

POLITIQUE DE LA MOBILITE ET INFRASTRUCTURES - BUDGET ANNEXE PARL - HORS DOMAINE FERROVIAIRE - GPSO :

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gaysot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue (a donné pouvoir à M. Coutière), M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : Je vous remercie.

M. CARRERE : Si vous me permettez, j'aimerais rattacher à ce premier dossier D1 un autre dossier qui est peut-être moins stratégique que le GPSO, mais qui est malgré tout important quand on est Maire, ou quand on est élu ou quand on est simplement citoyen

dans le département des Landes, c'est revenir sur la dernière assemblée générale des chasseurs qui s'est déroulée à Pontonx il y a quelques jours où la Fédération des Chasseurs a fait voter à l'unanimité des chasseurs landais une motion pour suspendre les battues sur l'ensemble du territoire landais à partir du 1er septembre, sachant que certaines ACCA ont déjà suspendu les battues, d'ores et déjà.

Je ne veux pas forcément parler de chasse, même si je vais en profiter, mais je veux surtout parler des problématiques de sécurité routière et de sécurité sanitaire que cela peut engendrer. On sait qu'il y a un nombre très important de prélèvements qui sont faits : 1 500 cerfs, 18 000 chevreuils, 18 000 sangliers. Grosso modo, c'est près de 40 000 animaux qui sont régulés tous les ans dans ce département. Les chasseurs sont dans un schéma où ils font grève, ça s'appelle comme ça, parce qu'ils ont, une fois de plus, peur de perdre la dernière chasse traditionnelle qu'il leur reste, c'est-à-dire la chasse à la palombe. C'est 3 000 palombières dans les Landes, 2 000 avec des pentes, 1 000 au fusil. C'est près de 10 000 chasseurs qui chassent en palombière dans les Landes.

Il y a deux problèmes. Le premier problème, c'est la régulation qui ne va pas être faite au mois de septembre si les signaux ne sont pas bons au niveau national, voire européen. Il n'y a pas que les Landes. Il y a une bonne partie des départements de la région Nouvelle Aquitaine qui sont dans le même schéma et ce serait quelque chose de catastrophique par rapport au risque lié à la conduite sur nos routes.

La deuxième chose que je veux évoquer, au-delà du fait de perdre quelque chose de très important en matière de traditions sur notre territoire landais et néo-aquitain, c'est aussi de se dire que le modèle de la Fédération des Landes est en péril. Il y a 17 000 chasseurs dans les Landes. En Aquitaine, sur les deux dernières années, 14 000 chasseurs je crois ont disparu.

Si la chasse à la palombe est interdite comme l'a été la chasse à l'alouette et la chasse à l'ortolan il y a quelques années, il y a 2 à 5 000 Landais qui arrêteront de prendre leur permis de chasse. La Fédération des Landes passe au-dessous de 15 000 et c'est le modèle de la Fédération de chasse des Landes qui est mise en péril. J'en ai clairement parlé avec Jean-Luc DUFAU, le Président, il y a quelques jours. Si on passe sous les 15 000, on est en vraie difficulté. C'est plus que le problème de régulation temporaire, c'est le problème de régulation définitif sur notre territoire qui est mis à mal et mis en danger.

Cela a clairement été évoqué à Tartas. Ils ont été très sereins, très calmes. Je l'ai été un peu moins d'ailleurs ce jour-là... Il faut que l'on en prenne la mesure sur nos territoires parce qu'être Maire, Conseiller départemental ou Président d'agglomération ou de communauté de communes va être compliqué parce qu'il va falloir trouver de nouveaux artifices pour gérer ce grand gibier, et ce sera par le privé si les chasseurs ne font plus cette régulation.

Ils mettent en avant le volet plaisir à côté du volet régulation qui leur est imposé et moi, j'aimerais, Président, si vous m'y autorisez et si l'ensemble des collègues sont d'accords, que l'on puisse soumettre un courrier au ministère de tutelle, puis à la préfecture en copie pour mettre en évidence cette difficulté à venir sur notre territoire landais, et relayer la motion qui est portée par les chasseurs landais depuis quelques semaines maintenant.

Monsieur le Président : Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur ce sujet ?

M. DUBOIS : Merci Monsieur le Président. Je vous remercie d'aborder ce sujet parce que, bien évidemment, au-delà de l'aspect culture et traditions, essentiel pour notre département, notre territoire – vous savez combien j'y suis attaché –, il y a en plus cet aspect d'intérêt général constitué par la régulation. On ressent aujourd'hui une démobilisation que l'on comprend de la part des chasseurs et demain, ce seront les

pêcheurs parce qu'on sent que systématiquement les attaques et les remises en cause se font jour.

Je voudrais juste préciser parce que vous dites que l'on pourrait ici prendre une motion. Je ne sais pas ce qui est prévu, mais à titre personnel j'y suis favorable. Vous voulez écrire à la préfecture et au ministre. Il faut bien rappeler quand même que jusque-là – vous parliez de la chasse à l'alouette tout à l'heure -, ce n'est pas une volonté gouvernementale que d'avoir interdit ou mis des obstacles sur ces chasses. Les arrêtés ministériels avaient été pris. Il y a à chaque fois des recours qui sont formulés par des associations qui sont contre ces types de chasses, et ces recours, c'est le juge administratif qui, en s'appuyant sur des directives ou des réglementations européennes, les casse.

Je pense qu'il y a encore beaucoup de personnes en France qui sont favorables au maintien de ces chasses, notamment parce que l'aspect intérêt général est important. On le voit sur d'autres sujets, on a très souvent le juge administratif qui, en s'appuyant toujours sur des éléments objectifs de droit, les interprète de telle manière que... On a l'arrêté ministériel en l'occurrence pour la chasse, mais on a aussi des délibérations de municipalités sur d'autres sujets comme la tauromachie qui sont aussi retoquées alors que les interprétations sont toujours possibles.

Je suis entièrement d'accord avec vous sur le fond, interpellons la préfecture, le ministère ou autres, mais je pense que ce n'est pas là que se situe le point de blocage aujourd'hui.

Mme LUBIN : Je pense que sur ce sujet, nous devons effectivement faire bloc. C'est un dossier qui parle énormément aux oreilles des Landais. Nous pouvons constater sur les bancs du Parlement qu'il est de plus en plus difficile de soutenir nos cultures locales et notamment la chasse. Effectivement, il ne s'agit pas de décision gouvernementale, il s'agit d'interprétation, de mise en application de textes européens, textes qui sont anciens avec que tous nos parlementaires landais les uns après les autres et certains avec beaucoup beaucoup de force, d'autres un peu moins, ont défendus et personne n'a obtenu que ces directives européennes ne soient pas appliquées. Personne n'a obtenu que les dérogations soient maintenues puisqu'il y a eu des dérogations à une certaine période, même si cela a été contesté par ceux qui ont donné les dérogations et qui avaient oublié qu'ils les avaient données. Bref ! Tout cela est la longue histoire de ce dossier dans les Landes.

Effectivement aujourd'hui, ce n'est pas un reproche que nous faisons à ce gouvernement, mais il faut une certaine force et une certaine façon pour orienter les argumentations qui sont ensuite traduites et étudiées par le Conseil d'Etat. Tout le monde s'y met. Si nous tombons d'accord sur une chose, c'est que tout le monde a essayé, avec plus ou moins de vigueur, mais tout le monde a essayé. Je le dis parce que je me souviens d'une assemblée générale où il y avait énormément d'élus. Il y en a beaucoup moins aux assemblées générales de la Fédération de la chasse, mais je me souviens d'une assemblée générale où il y avait énormément d'élus, qui s'était conclue par un « *plus ça va, moins ça va* ».

J'en parle parce que cela m'est toujours « *resté là* ». J'en conclus que plus ça va, moins ça va. Nous avons tous mis notre cœur de Landais là-dedans, les uns et les autres, de tous les côtés que nous nous situons, et malheureusement nous n'y parvenons pas. La proposition de Paul CARRERE de saisir éventuellement le ministre et, de fait, la préfecture, c'est une fois de plus de dire que nous ne voulons pas voir mourir nos cultures locales. J'espère que nous serons solidaires autour de cette proposition.

Monsieur le Président : D'autres prises de parole ? La saisie du Gouvernement et des services de l'Etat, c'est surtout pour mettre en exergue la problématique du risque en matière de sécurité routière et en matière sanitaire. Que cela plaide la cause de ce que vous évoquez, peut-être, mais aujourd'hui, il faut voir les conséquences que peut avoir

l'absence de régulation des gros gibiers. On ne va pas revenir sur un accident qui a eu lieu il n'y a pas longtemps, mais on voit bien ce que cela peut causer.

Pour revenir sur ce que vous avez dit, je trouve que le fait que dans cette assemblée tout le monde partage à peu près le même avis met un terme à ce que certains ont laissé croire pendant longtemps et que vous évoquez à demi-mots. Pendant longtemps, on a expliqué que si on voulait, on pouvait. Il s'avère que quelles que soient les majorités, même s'il y a la volonté, on ne peut pas. Rappelez-vous ce que disaient ceux qui, quand ils étaient dans l'opposition, comme le disait Monique LUBIN... ce n'était pas une assemblée générale, c'était à Mont-de-Marsan lors d'une grande manifestation. Je représentais le Président EMMANUELLI et j'en ai tout à fait le souvenir. Cette personne aujourd'hui se trouve dans une situation d'impuissance, comme les autres. La ministre ne pèse pas plus sur ces dossiers que d'autres. Il faut dire les choses comme elles sont. Aujourd'hui, c'est l'application de textes de 1979 au niveau européen et pour lesquels il y a une lecture très restrictive par rapport à un certain nombre de chasses.

Je suis préoccupé par la situation sanitaire et sécuritaire, et c'est à ce titre que l'on va saisir les services de l'Etat et le ministre ; d'après vos déclarations, et compte tenu des échanges l'assemblée en donne l'autorisation.

Je vous remercie. Je redonne la parole à M. Martinez.

D-2 – GESTION DOMANIALE (page 189 du volume)

(Rapporteur : M. MARTINEZ)

M. MARTINEZ : Un rapport qui correspond à 2,3 M€ de dépenses, répartis comme suit. Tout d'abord, deux dossiers qui concernent les acquisitions sur la commune de Grenade-sur-l'Adour pour un coût global de 1,139 M€. L'objet de ces deux acquisitions, c'est de permettre l'accueil en hébergement provisoire ou permanent d'enfants et de jeunes majeurs relevant de l'aide sociale à l'enfance. Ces acquisitions répondent aux attentes de l'association laïque de gestion d'établissements d'éducation et d'insertion, l'ALGEEI, association qui bénéficie d'une autorisation d'établissement social et qui se voit confier par le Conseil départemental la gestion de ces accueils conformément au code de l'action sociale et de la famille.

Il vous est donc proposé d'approuver ces deux acquisitions moyennant le prix que je viens d'évoquer : 495 000 € pour la première acquisition, 644 000 € pour la deuxième, et de vous autoriser à signer les actes notariés et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre desdites acquisitions.

Le point suivant concerne un dossier sur Mont-de-Marsan, une acquisition pour 605 000 € d'un immeuble pour accueillir les services de l'ASAEL, l'Association de Sauvegarde et d'Action Educative des Landes. Là-aussi, il vous est proposé d'approuver cette acquisition, de vous autoriser à signer l'acte notarié et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette acquisition.

Le point suivant concerne la commune de Dax, un dossier sur l'acquisition d'une surface de bureaux à aménager ainsi que des places de stationnement dans la copropriété et la résidence Connexion. 207 m² de bureaux prévus, cinq emplacements de stationnement. Prix d'acquisition : 630 000 €. Cette acquisition permettra l'extension du pôle Image de Dax. Là-aussi, il vous est proposé d'approuver cette acquisition moyennant le prix que je viens d'évoquer, de vous autoriser à signer l'acte notarié et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette acquisition.

J'en ai terminé Président.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Y a-t-il des questions sur ce dossier ?

Mme BOURRETERE : Il s'agit simplement d'adresser mes remerciements en tant que déléguée à la protection de l'enfance au Département qui, sur ces deux premiers dossiers, le dossier concernant Grenade et celui concernant l'acquisition à Mont-de-Marsan, va épauler extrêmement fortement deux associations, la première l'ALGEEI à laquelle on va confier ce que dans notre jargon, qui n'est pas très joli, je l'admets, nous appelons les situations complexes, ces jeunes qui nous sont confiés et pour lesquels nous n'avons que très peu de solutions actuellement. Donc, c'est une très bonne nouvelle.

Par ailleurs, l'acquisition de Mont-de-Marsan concerne l'ASAEL qui est un de nos partenaires principaux et fidèles sur le département, là-aussi dans l'accompagnement des jeunes en difficulté relevant de la protection de l'enfance, de la PJJ.

J'en profite pour adresser mes remerciements pour ces deux associations.

Monsieur le Président : Je vous remercie, sachant que c'est une volonté du Département d'aider ces associations qui répondent à nos différents appels à projets. Aujourd'hui, on a certes le CDE, avec une gestion publique, d'un côté et il y a un certain nombre d'enfants qui bénéficient de mesures de placement qui sont dans des établissements gérés par des associations. Mais à tout moment, on peut faire appel à d'autres associations et il faut toujours avoir une structure immobilière qui permette d'accueillir ces enfants, quel que soit l'opérateur.

C'est pour cela que j'ai demandé aux services que l'on puisse devenir le plus souvent possible propriétaire des infrastructures pour ne pas être pris au dépourvu quand, et c'est le cas aujourd'hui avec une association pas très éloignée où il y a tous les membres du bureau qui démissionnent, on se retrouve avec un certain nombre d'enfants sur les bras ; il faut trouver tout de suite des réponses.

C'est pour cela qu'il rentre tout à fait dans notre stratégie aujourd'hui de devenir propriétaire. On fait appel à des associations, mais il faut qu'on leur offre les conditions immobilières pour accueillir de façon correcte les enfants qui sont sous notre responsabilité et qu'on leur confie.

Mme BOURRETERE : J'entends bien, mais on a pu voir des cas récemment où il a été question dans d'autres départements d'ouvrir des places dans l'urgence qui ont été confiées à des structures comparables à ce qu'on peut voir dans la gestion des personnes âgées dépendantes, et on a vu des catastrophes. Donc, je crois que cette démarche est à louer.

Monsieur le Président : Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole sur ce dossier ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue (a donné pouvoir à M. Coutière), M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

D-3 – BÂTIMENTS DEPARTEMENTAUX – ENERGIE (page 193 du volume)

(Rapporteur : M. MARTINEZ)

M. MARTINEZ : Rapport D3 pour un montant de dépenses de 1 950 000 € avec 198 000 € de recettes attendues.

Dans le domaine de l'administration générale, maintenance du patrimoine et gros entretien, une inscription hors AP supplémentaire de 780 000 €. C'est l'application du décret tertiaire et la démarche engagée depuis plusieurs années en matière de sobriété énergétique dans les différents bâtiments du Conseil départemental.

Le point 2 concerne la rénovation de l'immeuble Poyferré à Mont-de-Marsan, un crédit de paiement de +100 000 €. Nous avons sollicité la DSID pour 60 000 € et nous sommes en attente de cette éventuelle recette. C'est un bâtiment qui permettra d'accueillir 60 postes d'agents du Département supplémentaires, des salles de réunion et des locaux d'archivage. La livraison du bâtiment est prévue au premier trimestre 2026.

Pour la Solidarité, un crédit de paiement supplémentaire de 235 000 € pour la maintenance et le gros entretien des bâtiments.

Concernant la maison de l'autisme, on porte l'AP n° 714 à 390 000 € et le crédit de paiement est augmenté à +90 000 €. Les négociations foncières sont engagées avec la commune de Mont-de-Marsan.

Concernant la restructuration et l'extension des locaux de l'EAD, l'Entreprise Adaptée Départementale : un recalage de planning qui résulte de la consultation des entreprises fait que nous réduisons le crédit de paiement de 115 000 € sur cette opération.

Sur le sujet mobilité et infrastructure, maintenance patrimoine, gros entretien, travaux de sécurité, inscription supplémentaire hors AP de 200 000 €, des travaux de maintenance dans les bâtiments des UTD et des centres d'exploitation.

Pour les nouveaux bâtiments, 65 000 € de dégagement de crédits concernant la reconstruction de l'UTD de Saint-Sever et du PARL puisque vous le savez, nous sommes en réflexion pour relocaliser les deux sites en un seul sur un terrain jouxtant le technopôle Agrolandes, les locaux actuels étant vétustes, tant à Saint-Sever qu'à Mont-de-Marsan.

La construction du Centre d'Exploitation de Saint-Martin-de-Seignanx. Là-aussi un décalage de la construction dû à la phase de négociation foncière, - 25 000 €.

Concernant la construction du Centre d'Exploitation de Dax, une baisse légère du crédit de paiement pour cette année en DM1 de 10 000 €. Si vous voulez plus de détails, j'ai le détail concernant cette opération.

Le point 4 concerne la culture. En matière de maintenance du patrimoine et de gros entretien, travaux de sécurité, - 80 000 €.

En matière de jeunesse et sports, la Maison départementale des sports de Mont-de-Marsan, une baisse de 150 000 €. Petite précision sur cette Maison départementale, la démolition des bâtiments actuels sur site est terminée. La consultation des entreprises est en cours. On a prévu l'ouverture des plis le 10 juillet avec notification des marchés dans la foulée aux entreprises lauréates, ce qui devrait être fait en septembre. Le démarrage des travaux est prévu en fin d'année 2023 pour une livraison au premier trimestre 2025.

Le point 6, le domaine de la sécurité, construction de la caserne du SDIS à Pissos. Je ne reviens pas sur ce dossier qui est régulièrement évoqué ici-même dans notre assemblée. L'AP avait été portée cette année à 2,1 M€. Les crédits de paiement sont à la baisse de 250 000 €. La consultation des entreprises est lancée depuis quelques jours. On devrait démarrer les travaux à l'automne pour une livraison prévue de cette caserne au premier trimestre 2025.

En matière d'agriculture, c'est le plus gros volant d'augmentation de dépenses de ce rapport, c'est la rénovation et la restauration des métairies du domaine départemental d'Ognoas. 1 100 000 € de plus en travaux, 60 000 € de plus en études et nous avons sollicité là-aussi une aide au titre de la DSID pour 138 000 €. Nous restons en attente de la confirmation de cette recette éventuelle. Je pense que Didier GAUGEACQ, dans le cadre de la présentation du rapport F 2, Domaine Départemental d'Ognoas, nous fera certainement un point d'étape sur ce dossier d'importance.

Le point 8 concerne l'Education et les bâtiments autres que les collèges. Une inscription hors AP de 80 000 € pour l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education de Mont-de-Marsan, puisque nous sommes propriétaires de ces bâtiments.

Voilà, Président, pour l'ensemble du dossier. Comme je vous l'ai dit en propos introductif, nous devons délibérer sur un montant global de dépenses de 1 950 000 € et en miroir, 198 000 € de recettes.

Monsieur le Président : Merci beaucoup pour la présentation de ce dossier. Mme BEAUMONT, oui.

Mme BEAUMONT : Je vais profiter de cette délibération pour vous proposer de faire un point sur notre plan de sobriété, sur les premiers résultats que l'on a à ce jour concernant nos économies d'énergie.

Au niveau de la consommation en gaz, nous avons maintenant accès via la plateforme GRDF aux données relatives à nos consommations. Donc, concernant les 22 sites départementaux, hors collèges, nous constatons sur la période du mois d'octobre à mars, donc sur les six mois d'hiver, une baisse de 25% de notre consommation brute en gaz entre les deux derniers hivers. Ce qui correspond à une diminution d'environ 15% en tenant compte des conditions météorologiques. Au niveau de l'Hôtel du Département qui représente près d'un tiers de notre consommation totale en gaz, nous sommes après correction à 16% de baisse de notre consommation.

Au niveau des données électricité, la plateforme Enedis actuellement ne permet pas d'avoir accès à tous nos points de livraison. Donc, un courrier va être adressé à Enedis parce que nous avons bien évidemment besoin de ces données pour, à la fois évaluer notre plan de sobriété, mais également pour communiquer les informations à RTE dans le cadre de la

charte Ecowatt. Toutefois, les données ont quand même été étudiées au niveau de l'Hôtel du Département en tenant compte des relevés des compteurs, et on observe une baisse de 14%.

Je profite donc de cette prise de parole pour remercier les agents car c'est grâce à leur implication quotidienne que nous avons obtenu ces résultats qui sont encourageants, et pour vous informer que le travail se poursuit puisque le groupe de travail sur les écogestes sur penche actuellement sur les mesures de sobriété à adopter par rapport à la climatisation.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Je ne vais pas épiloguer sur Pissos parce qu'à chaque séance, on retarde. Je préfère que nous n'en parlions plus, à chaque fois sinon on va prendre 3 mois... La dernière fois que j'ai évoqué le sujet avec le responsable des travaux, il m'avait dit que ce serait à l'automne 2024. Je vois que l'on est maintenant passé au premier trimestre 2025. Vous n'avez pas l'impression que je souris là, j'espère donc...

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. DELPUECH), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme SENSOU), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gaysot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue (a donné pouvoir à M. Coutière), M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

E-1 - PRÉSERVER LES MILIEUX NATURELS, LA BIODIVERSITÉ ET LES PAYSAGES (page 203 du volume)

(Rapporteur : M. DELPUECH)

M. DELPUECH : Merci Monsieur le Président. Les six rapports qui vous sont présentés ce jour sont sans impact budgétaire. Pourtant, ils témoignent de l'action du Département tournée vers l'avenir en matière d'environnement et de transition écologique et énergétique. J'en profite également pour remercier tous les agents de terrain et les membres de la Direction Environnement récemment restructurée ou en restructuration pour la qualité du travail fourni et leur disponibilité, avec un clin d'œil pour ceux qui sont partis à la retraite ou qui sont partis vers d'autres destinations.

Le premier rapport concerne la préservation des milieux, la biodiversité et les paysages. Dans le cadre du schéma Nature 40 que vous connaissez, une petite diminution de crédit pour acquisitions et travaux ENS liée aux échéanciers prévisionnels, un crédit complémentaire de 11 000 € pour le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, un complément de 20 000 € pour les associations littorales œuvrant en faveur de la connaissance des milieux côtiers et marins, un crédit de fonctionnement de + 5 000 € en réponse aux besoins du CPIE Seignanx et Adour.

Le deuxième dossier concerne l'actualisation de l'atlas des paysages. Engagée en juin 2020 sous maîtrise d'ouvrage départementale avec les services de l'Etat et les acteurs du territoire, la démarche bénéficie de l'appui financier de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, et de la Région. Il y a une prochaine réunion technique qui a lieu le 29 juin. La présentation officielle de l'atlas sous forme d'un site internet est prévue en septembre 2023. Je rappelle que ce sera un outil d'aide à la décision à la disposition de tous, un document de référence dans les documents d'urbanisme ou les projets d'aménagement. Un crédit de 4 000 € complémentaire est proposé pour la promotion et la présentation de l'atlas sur les territoires. J'en ai terminé pour ce premier rapport.

Monsieur le Président : Est-ce qu'il y a des questions ? Je me joins à vous pour féliciter ceux qui nous ont quittés, qui sont partis à la retraite, et particulièrement Lionel FOURNIER qui a passé beaucoup de temps dans ce Département et qui a marqué de son passage ce Département. D'autres ont plutôt rejoint les Pyrénées-Atlantiques pour finir leur carrière et qui ont également passé beaucoup de temps sur le département.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue (a donné pouvoir à M. Coutière), M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

E-2 - EAU : PETIT ET GRAND CYCLES (page 207 du volume)

(Rapporteur : M. CARRERE)

M. CARRERE : D'abord, le grand cycle de l'eau avec, pour la réalisation d'une étude d'opportunité d'un outil de gestion intégrée (OGI) sur le périmètre des « *bassins versants côtiers Sud Landes* », une proposition d'inscrire 20 000 € à la DM en dépenses.

L'espace aquifère et sa gestion nappes d'eaux souterraines. Nous sommes dans le cadre de l'acquisition de connaissances sur la nappe de l'Oligocène dans le secteur de Dax. Il y a le forage sur Rivière-Saas-et-Gourby qui atteindra la profondeur de 400 mètres. Il y a un décalage du démarrage des travaux début 2024. Il vous est proposé de maintenir l'AP 863 de 535 000 € et de modifier l'échéancier de cette autorisation de programme avec 515 000 € qui seront fléchés en 2024.

Sur le volet petit cycle de l'eau, cela concerne des aides à l'investissement en matière d'alimentation en eau potable et assainissement collectif. Ce sont les écritures de régularisation. Il vous est proposé de porter le montant de l'AP 2023 à +260 000 €, de ramener le montant de l'AP 872 à -460 000 €, ce qui nous fait globalement une inscription de 292 000 € supplémentaires.

Le dernier point concerne le traitement tertiaire des micropolluants. On a déjà fait l'étude de faisabilité avec le centre technique de l'eau de Limoges. La deuxième phase de cette étude consiste à réaliser un cahier des charges pour la réalisation, l'installation et le suivi des pilotes de traitement qui est lancée. Il y a malgré tout une volonté de notre part de lancer une étude complémentaire sur les effets des micropolluants rejetés sur les milieux, et on a l'opportunité de répondre à un appel à projet de l'OFB (Office Français de la Biodiversité) qui nous propose de promouvoir des expérimentations de terrain sur l'utilisation des méthodes biologiques issues de l'écotoxicologie sur la biosurveillance de la qualité chimique des milieux aquatiques et des rejets aqueux.

Il vous est proposé tout simplement de porter le montant de l'AP de 813, études de faisabilité, à +200 000 €, de modifier l'échéancier prévisionnel de ladite opération de programme, +40 000 €, et d'autoriser le Président à répondre à l'appel à projets de l'OFB qui nous permettra d'avoir un outil intéressant cofinancé pour porter cette mission. Avec un objectif de porter à connaissance, sachant que l'on serait les premiers en France à faire ce type de démarche sur les micropolluants et sur l'étude des rejets. Ce n'est pas neutre parce que cela concerne le Louts, Midouze, Midou, Adour et le ruisseau de Poustagnac puisqu'on travaillerait autour de la station d'épuration de Saint-Paul-lès-Dax.

Donc, des pilotes à venir. C'est ce qu'on est allé voir en Suisse il y a quelques jours. Eux le font très bien, mais il n'y a aucune norme européenne qui nous contraint. Donc, on va travailler avant la mise aux normes, sachant que les normes européennes vont sûrement reprendre la méthodologie suisse. C'est ce qu'ils nous ont confirmé parce qu'ils sont les seuls en Europe à le faire pour l'instant.

Le dernier point concerne l'ingénierie départementale au service du grand cycle et du petit cycle de l'eau. Ce sont les 2 500 € qui doivent être inscrits pour en particulier le fonctionnement du SATESE.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ? Je salue cette initiative sur les micropolluants. C'est un engagement qui avait été pris il y a quelques années. C'est très bien. Les Suisses fonctionnent un peu différemment. Ils font voter et ils imposent, c'est-à-dire que les gens payent. Il y a des taxes supplémentaires.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue (a donné pouvoir à M. Coutière), M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

E-3 – PROTEGER ET VALORISER LES ESPACES LITTORAUX (page 212 du volume)

(Rapporteur : Mme TOLLIS)

Mme TOLLIS : Merci Monsieur le Président, chers collègues, permettez-moi tout d'abord de m'associer à vous pour remercier tous les agents du service environnement et, bien sûr, ceux qui sont partis.

Deux points dans ce dossier. Au niveau inscription budgétaire, 54 000 € en dépenses et 81 000 € en recettes.

Tout d'abord, travaux de mise en œuvre des stratégies locales de la gestion de la bande côtière. Il s'agit de cinq démarches de stratégie locale de gestion de la bande côtière qui ont été mises en œuvre sur le littoral landais. Trois ont été définies comme prioritaires dans la stratégie régionale sur les territoires notamment de Biscarrosse, de la Communauté de Communes de Mimizan et de Soorts-Hossegor, Capbreton, Labenne. Il s'agit aussi de deux enjeux plus ciblés à Vieux-Boucau et Moliets-et-Maâ.

Pour cela, nous vous proposons de modifier les échéanciers prévisionnels des autorisations de programme, et d'inscrire un crédit de paiement 2023 complémentaire de 54 000 €.

Deuxième point, pour le Syndicat Mixte pour la Sauvegarde et la Gestion des Etangs Landais « Géolandes », plusieurs programmes d'aménagements des abords de plans d'eau sont en cours de travaux (Parentis-en-Born), de préparation de consultation des entreprises (Vielle-Saint-Girons) ou d'instruction réglementaire (Seignosse) dans le cadre de partenariats établis avec les Communes et/ou Communautés de Communes concernées pour un montant total d'investissement de 750 000 € votés au Budget Primitif 2023 du Syndicat Mixte.

Par ailleurs, des travaux de réhabilitation de la piste d'accès au bassin dessableur de la Palue ont été réceptionnés en mars 2023 pour un montant total de 122 297,33 € HT.

Nous vous proposons, compte tenu du préfinancement par le Département des subventions à percevoir au titre des dépenses d'investissement réalisés par Géolandes puis le reversement du montant des subventions perçues par Géolandes au Département, d'inscrire à la DM en recettes un crédit de 81 000 €. Merci.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue (a donné pouvoir à M. Coutière), M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

E-4 – DEVELOPPER LES ITINERAIRES DE RANDONNEE ET LA PRATIQUE CYCLABLE (page 215 du volume)

(Rapporteur : M. DELAVOIE)

M. DELAVOIE : Merci Monsieur le Président. Concernant le développement de la promenade et de la randonnée dans les Landes, nous vous proposons d'inscrire un crédit de 44 000 € pour financer la fin des travaux sur des sentiers de randonnée et de modifier l'échéancier avec -44 000,00 € en crédit de paiement correspondant à des subventions prévues mais non encore demandées par les collectivités concernées.

Enfin, sur ce premier sujet nous vous proposons d'inscrire un crédit complémentaire de 150 000 € pour des travaux sur nos voies vertes.

Au sujet du schéma cyclable, et compte tenu de l'avancement des demandes de subventions déposées par les différents maîtres d'ouvrage, nous vous proposons d'inscrire un crédit de paiement de 122 000 €.

Sur la voie verte de l'armagnac, les travaux prévus sur des ouvrages d'art vont devoir être retardés à la suite d'études environnementales qui ont révélé des sites de reproduction de chiroptères. Par conséquent, nous vous proposons de modifier l'échéancier avec -453 000 € en crédit de paiement.

Ensuite, dans le cadre des échanges en cours avec SNCF Immobilier pour l'acquisition d'emprises d'anciennes voies ferrées sur les communes de Narrosse, Dax, Arue, Roquefort et Hagetmau, nous vous proposons d'inscrire en investissement un crédit de 185 000 €.

Enfin, il s'agit d'approuver des conventions avec les quatre associations œuvrant en faveur du développement de la randonnée et de la pratique cyclable dans les Landes et de vous autoriser, Monsieur le Président, à les signer. Vous trouverez celles-ci en annexe.

Pour conclure, je souhaiterais apporter à l'Assemblée un point d'information sur l'évolution de notre règlement en matière de schéma cyclable. Une réflexion est actuellement en cours pour faire évoluer le règlement cyclable afin d'encourager, notamment, la réalisation d'infrastructures pour le vélo du quotidien et de pouvoir arriver à notre engagement de 1 000 km de pistes cyclables en 2028. Le 5 mai dernier, l'Etat dévoilait son plan vélo et marche 2023-2027 qui s'appuie sur les collectivités pour sa mise en œuvre : 1,5 milliard d'euros pour développer les infrastructures cyclables sur le territoire et ainsi doubler le réseau cyclable d'ici 2030, via des appels à projets pour mobilités actives sur la base de 250 M€ par an.

Afin que les EPCI landais puissent bénéficier de ces fonds, dans le cadre de l'évolution du schéma départemental, il est proposé que le Département aille à la rencontre de ces territoires durant le second semestre 2023 dans la perspective d'adopter au prochain BP le nouveau règlement de la mobilité. Nous vous tiendrons informés, bien entendu, de ces futurs échanges que j'espère les plus constructifs possibles. Je vous remercie.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Je pense que tout le monde a pris connaissance des documents qui ont été mis à votre disposition, qui sont : *Les guides à vélo, les Landes c'est tout naturel et la promenade et randonnée dans les Landes à pied, à cheval ou à vélo, chacun sa rando*. Ce sont des documents qui sont très bien faits, mais qui sont surtout très utilisés par les randonneurs dans les Landes.

Merci beaucoup et merci pour le travail que vous faites concernant l'évolution du règlement pour que réellement il y ait des itinéraires cyclables, mais aussi pour que l'on favorise le vélo du quotidien, comme vous l'avez évoqué.

Monsieur Labruyère, oui ?

M. LABRUYERE : Je tenais à signaler que la semaine dernière nous avons eu une réunion sur Sanguinet pour parler du projet de piste cyclable reliant Sanguinet, donc le nord des Landes, au bassin d'Arcachon. Etais réuni au cours de cette réunion l'ensemble des intervenants, c'est-à-dire les communautés de communes du nord des Landes, il y avait la COBAS, les Départements, et je tenais à saluer la présence du Département des Landes et M. DELAVOIE ici présent ; il y avait le Département de la Gironde, et on avait même réussi à faire venir la Région.

C'est un projet qui nous tient à cœur depuis de très nombreuses années que porte la communauté de communes des Grands Lacs. On a beaucoup écrit au Département de Gironde, on a beaucoup écrit à la Région. On a réussi à mettre en place donc cette deuxième réunion pour travailler sur le projet. On a senti clairement une vraie volonté du côté des Landes de nous accompagner. On a senti du côté girondin un peu moins d'enthousiasme sur ce projet, mais je tenais quand même à remercier le Département pour cet accompagnement.

J'ai rencontré de nouveau la semaine dernière le maire de La Teste pour lui réitérer notre intérêt, puisque nous partageons le même intérêt sur ce projet. Il va se charger de pousser un peu, de son côté, le côté girondin pour faire avancer au plus vite ce dossier. Mais je tenais à signaler encore une fois la présence du Département et le fait que l'on ait mis en place cette deuxième réunion importante pour le projet de piste cyclable et surtout de piste cyclable du quotidien puisque, encore une fois, cette piste cyclable permettra de desservir quand même la base 120 qui se trouve à Cazaux où plus de 2 500 militaires travaillent tous les jours. Voilà.

Monsieur le Président : Je vous remercie. C'est vrai que dès que l'on commence à parler de pistes cyclables interdépartementales, il faut vraiment que les politiques convergent et ce n'est pas toujours le cas en la matière. Il y a plusieurs routes interdépartementales, c'est-à-dire qui concernent à la fois le département des Landes et le département de la Gironde, mais on a le même sujet avec le Lot-et-Garonne, avec le Gers... Ce n'est pas toujours facile, mais on s'y emploie et je remercie Damien d'y participer.

J'ose espérer que nos collègues girondins puissent avancer dans le même sens. En termes stratégique, c'est très important, vous l'avez dit. Je partage tout à fait votre analyse.

D'autres prises de parole ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue (a donné pouvoir à M. Coutière), M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

E-5 – DECHETS (page 233 du volume)

(Rapporteur : Mme FOURNADET)

Mme FOURNADET : Merci Monsieur le Président. Je vous rappelle que le Département accompagne dans son règlement les sept structures intercommunales compétentes en matière de déchets ménagers et assimilés. Compte tenu des demandes que nous avons reçues et des enjeux résumés dans le rapport que vous avez, nous vous proposons de maintenir notre autorisation de programme et en DM, d'augmenter notre échancier prévisionnel 2023 de 130 000 €.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur ce dossier ? Juste une incise, on est hors compétence du Département, mais on y va quand même et cela aide les structures qui gèrent les déchets.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue (a donné pouvoir à M. Coutière), M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

E-6 - AGIR ET INFORMER, SENSIBILISER AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR LE TERRITOIRE (page 236 du volume)

(Rapporteur : M. DELPUECH)

M. DELPUECH : Merci Monsieur le Président. En matière d'information et de sensibilisation aux enjeux du développement durable, les actions du Département, maître d'ouvrage, ont concerné essentiellement le forum de la transition énergétique, en avril à Mimizan, qui a été très bien suivi le vendredi en particulier. Lors de la commission, ce fut l'occasion de revenir sur la stratégie départementale visant à l'autonomie énergétique en 2033, les objectifs de 25 % de réduction de la consommation d'énergie, et 84 % de la part d'EnR locales à l'horizon 2030. Les preuves par l'exemple : Patricia a donné tout à l'heure l'exemple pour l'Hôtel départemental, mais également sur le plan habitat, sur les performances énergétiques, des installations photovoltaïques priorisant les toitures, les friches, les terrains artificialisés, le potentiel d'unité de méthanisation, ont été abordés également lors de la commission.

Un crédit complémentaire de 15 000 € vous est proposé pour poursuivre en matière de sensibilisation et d'information l'action du Département.

Concernant les structures œuvrant en matière de démarches de développement durable et d'éducation en environnement, il vous est demandé un crédit complémentaire de 7 200 € et par transfert 11 700 €, compte tenu des demandes de subventions. Pour rappel, une

première application a été faite du nouveau règlement lors de la Commission Permanente du 9 juin. J'en ai terminé.

Monsieur le Président : Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur ce dossier ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme SENSOU), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gaysot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue (a donné pouvoir à M. Coutière), M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : Nous avons clos la partie environnement de nos dossiers et on va entamer l'agriculture et je ne doute pas que Dominique DEGOS mette un point d'honneur à avoir le même esprit synthétique que ses collègues.

F-1 – AGRICULTURE (page 242 du volume)

(Rapporteur : Mme DEGOS)

Mme DEGOS : Merci Président. On va essayer.

En point 1, il s'agit tout d'abord de faire des modifications de notre règlement d'intervention en matière d'agriculture sur deux petits points. On rajoute de nouveaux dispositifs pour répondre aux attentes des éleveurs et donc, vous avez une liste de nouveaux matériels éligibles en annexe 2.

Concernant les aides en investissement en maraîchage, il y a la Région qui a modifié son appel à projet et en conséquence, on modifie également notre règlement d'intervention puisque le taux d'aide de la Région a été modifié.

Sur le point 2 concernant le soutien aux filières avicoles impactées par l'épizootie d'Influenza Aviaire, juste quelques petits rappels. On a passé un hiver relativement serein. Je pense que le Plan Adour a dû montrer son efficacité avec la dé-densification de nombreuses communes des Landes, avec seulement trois foyers. Par contre, le printemps a été très inquiétant avec un épisode tardif et inhabituel à cette période-là avec 1 million d'animaux abattus sur nos trois départements, les Landes, le 32 et le 64. Donc, une situation vraiment inquiétante pour cette filière de qualité qui fait le fleuron de notre agriculture, la filière des palmipèdes à foie gras. Je rappelle qu'au BP 2023 nous avons voté 1 900 000 € en soutien de cette filière.

Le Président a souhaité rencontrer les acteurs de la filière avec des parlementaires et moi-même. Nous avons rencontré les syndicats agricoles, l'interprofession, la Chambre d'Agriculture, les associations de producteurs fermiers et canards label. Il est ressorti de ces rencontres l'urgence, que tout le monde a notée, l'urgence d'avancer sur la vaccination par une mise en place au plus vite. Le Ministère l'avait annoncé au 1^{er} octobre 2023, mais

pour l'instant nous ne connaissons toujours pas les modalités de la mise en œuvre de cette stratégie vaccinale, ni la hauteur de l'engagement financier de l'Etat. Il est prouvé que les deux vaccins qui ont été mis en œuvre sont efficaces (vaccins Ceva et Boehringer). On ne connaît pas encore les modalités, à savoir on s'avance vers une vaccination du caneton à 5 jours et à 28 jours, avec un coût par canard qui reviendrait à entre 1 et 6 € de surcoût par canard parce qu'il y aurait également un suivi des lots vaccinés avec la réalisation de 60 écouvillons par lot. Vous comprenez bien qu'un producteur qui a une bande unique va faire 60 écouvillons pour son lot de 20 ou 30 000 canards, mais un petit producteur qui a plusieurs bandes sur son exploitation devrait faire 60 écouvillons par lot, ce qui majorerait grandement le coût pour ces petits producteurs.

On attend vraiment les modalités fixées par le Ministère et donc, je vous propose que le Conseil départemental réaffirme son soutien à la filière palmipèdes et son engagement dans la prise en charge financière d'une partie des coûts des analyses du plan de suivi des animaux vaccinés.

Le point 3 concerne les ajustements budgétaires. Sur les plateformes logistiques/légumeries solidaires qui permettent la structuration de notre offre locale et de la demande en restauration collective, nous avons inscrit au BP 250 000 €. Nous vous proposons de les répartir de la manière suivante : 93 000 € en investissement, 120 000 € d'apport en compte-courant d'associés et 37 000 € pour l'acquisition de parts sociales sur la SCIC « Les légumeries solidaires des terroirs landais ».

Dernier point, aide aux investissements des ganadéris. Nous rajoutons 10 000 € pour les investissements dans les ganadéris suite à la communication qui a été faite par la Fédération de la Course Landaise.

Au total sur cette DM1, une inscription complémentaire de seulement 10 000 €.

Monsieur le Président : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur ce dossier ?

M. GAUGEACQ : Merci Monsieur le Président. Juste un petit retour sur ce sujet du suivi de la vaccination qui est un réel souci pour les producteurs fermiers qui ont de petits volumes, mais plusieurs lots simultanément. Concrètement, pour avoir une idée précise d'un éleveur prêt à gaver qui a un volume de 5 000, 10 000 ou 15 000 animaux simultanément présents sur l'exploitation, il va faire 60 prélèvements par semaine à ce jour, et un éleveur qui a des lots de 100 canards ou 150 canards, qui a 4 lots simultanément, fera 240 écouvillons par semaine. Il est complètement aberrant de ne pas obtenir un système qui pourrait être équitable, considérer un élevage multi bandes comme une entité à part entière et arriver à une demande d'écouvillons de 60 prélèvements par semaine et par exploitation, de façon à réduire au maximum de nombre d'interventions et le coût. Parce qu'il y a le coût de ces analyses et le travail que cela représente. Et donc, il est totalement inéquitable d'avoir le même nombre d'écouvillons par lot et non pas l'adapter par rapport aux exploitations.

C'est vraiment une chose qu'il faut arriver à faire évoluer parce qu'on rentre dans un processus qui semble totalement incompréhensible par les producteurs, au-delà du coût que cela va représenter.

Monsieur le Président : Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ?

Par rapport à ce que vous dites et à ce qu'a dit Dominique DEGOS, sauf à ce que je n'ai pas bien compris, c'est un élément qui semble être pris en compte. Ils vont raisonner en exploitation et non en bandes. Néanmoins, même en raisonnant en exploitation, quand on a quelques centaines d'animaux, le prélèvement de 60 écouvillons par semaine va peser dans le surcoût. C'est pour cela que dans la réflexion que l'on a, mais on attend d'avoir

tous les éléments pour finaliser le dispositif que l'on mettra en place, on veut aussi qu'il y ait une sorte de forme de péréquation où l'intervention du Département sera plus importante sur les producteurs les plus faibles parce que ce sont les plus impactés.

On attend d'avoir un peu plus de précisions sur ce que l'Etat prendra en charge, à la fois dans la vaccination et dans le suivi vaccinal parce que c'est le suivi vaccinal qui va coûter beaucoup plus cher. La vaccination en elle-même c'est quelques dizaines de centimes.

D'autres prises de paroles ?

Je vous remercie.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. DELPUECH), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue (a donné pouvoir à M. Coutière), M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

F-2 – DOMAINE DEPARTEMENTAL D'OGNOAS (page 254 du volume)

(Rapporteur : M. GAUGEACQ)

M. GAUGEACQ : Merci Monsieur le Président. Sur ce rapport, il s'agit de valider le Budget Supplémentaire qui a été examiné en commission de surveillance qui s'est tenue mardi matin. Un Budget Supplémentaire qui s'équilibre en section d'investissement à 262 769 € et en section de fonctionnement à 470 959 €.

Les postes principaux, surtout en fonctionnement, sont liés à l'augmentation de l'assurance multirisques, à l'augmentation des coûts de transport, des intrants dans l'agriculture, mais également à l'organisation courant mai du congrès national des cavistes indépendants où le conseil départemental a été sollicité, où le Domaine d'Ognoas a fait une très belle prestation qui a satisfait à la fois les organisateurs qui sont à la fois le BNIA et la fédération française des cavistes indépendants. Cela a eu un petit impact sur le budget, mais le retour est très positif.

Comme l'a évoqué tout à l'heure Olivier, nous avons regardé également en commission de surveillance et fait un point sur l'état d'avancement des travaux dans les différentes métairies. On en parle aussi de façon assez régulière. Le Conseil départemental s'est engagé depuis quelques années déjà dans la rénovation de métairies dans un souci de restauration, de conservation du patrimoine et de valorisation du patrimoine. Actuellement quatre métairies sont en rénovation. Le décaissement qui a été validé tout à l'heure au travers des bâtiments départementaux est lié au fait que les travaux sont maintenant engagés et en pleine réalisation puisque le premier gîte va être livré et ouvert à la location

à l'automne 2023, le second, début d'année 2024 et les deux autres métairies vont arriver courant de l'année 2024. On est vraiment dans la phase opérationnelle des travaux.

Derrière, une deuxième tranche est en cours. Nous en sommes au stade des études, mais la valorisation complète de ces métairies va permettre d'avoir une capacité d'hébergement de 66 lits au terme de la réhabilitation et derrière, comme je le dis chaque fois, nous travaillons en étroite collaboration avec tous les services du Département pour lancer un plan de développement touristique où l'hébergement prend toute sa place pour développer le territoire du Bas-Armagnac et en premier plan le Domaine d'Ognoas. Voilà M. le Président.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur ce dossier ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. DELPUECH), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue (a donné pouvoir à M. Coutière), M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

G-1 – TOURISME – THERMALISME (page 277 du volume)

(Rapporteur : M. GAYSSOT)

M. GAYSSOT : Merci Monsieur le Président. En liminaire, je tenais à porter à votre connaissance que nous avons commencé le tour des visites des établissements thermaux comme nous nous y étions engagés la dernière fois. Il s'agit pour l'instant du groupe Thermes Adour ainsi que des établissements Bérot. Ce fut très intéressant et on va accroître les maillages entre les établissements, nos technopoles ainsi que tous nos grands projets en matière d'attractivité des emplois dans l'accompagnement puisqu'ils sont aussi en recherche de ressources humaines.

Nous allons visiter avec ma collègue Muriel LAGORCE l'Institut universitaire du thermalisme pour lequel nous avons financé l'an passé plus de 220 000 € quant à la formation des jeunes sur cette filière.

Il s'agit ici de vous présenter un ajustement budgétaire, d'inscrire un crédit de paiement de +67 000 €, porté à 267 000 € concernant le poste budgétaire en investissement et en fonctionnement, nous vous proposons de porter à cette DM un montant de participation statutaire au Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne à 576 174 €, soit +32 614 €. Je vous remercie.

Monsieur le Président : Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur ce dossier ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. DELPUECH), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue (a donné pouvoir à M. Coutière), M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

G-2 - SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC D'ABESSE - RÉPARTITION DE L'ACTIF NET ENTRE LES MEMBRES DU SYNDICAT MIXTE DANS LE CADRE DE SA DISSOLUTION (page 279 du volume)

(Rapporteur : M. GAYSSOT)

M. GAYSSOT : Comme vous le savez, nous avons 15 syndicats mixtes et il s'agit ici de clôturer définitivement l'un d'entre eux.

Pour mémoire, le Département des Landes et la Commune de Saint-Paul-lès-Dax ont pris acte de l'achèvement, au 31 décembre 2022, de la mission du Syndicat Mixte pour l'aménagement du Parc d'Abesse et donc, nous vous proposons en vertu de cette décision de prendre acte de la dissolution du syndicat mixte, du montant de l'actif net arrêté à la suite de l'approbation du compte administratif à la somme de 51 805,43 €, avec la répartition suivante : pour le Département des Landes : 41 444,34 €, pour la Commune de Saint-Paul-lès-Dax : 10 361,09 €.

Je vous remercie.

Monsieur le Président : Oui, Mme PEDUCASSE

Mme PEDUCASSE : Merci Monsieur le Président. Je profite de cette délibération pour souligner surtout le travail qui a pu être mené pour finaliser ce souhait d'acquisition par la commune de Saint-Paul-lès-Dax d'une partie du Parc d'Abesse, 130 hectares plus particulièrement. La fin du syndicat mixte ne marque pas, loin de là, la fin des relations entre le Département et la Ville de Saint-Paul-lès-Dax sur ce sujet. Et j'en profite pour remercier les services du Département, et en particulier ce qui concerne l'environnement et les parcours de randonnée, pour être venus de nouveau nous accompagner dans le cadre de la réflexion sur l'aménagement de ces 130 hectares ; en particulier pour faire évoluer notre réflexion relativement à la méthodologie à employer puisqu'on s'engage désormais sur l'écriture d'un plan de gestion qui nous permettra de mieux définir quels peuvent être les parcours et les aménagements pertinents.

Nous avons lancé également un diagnostic des bâtiments, pour les deux premiers bâtiments qui ont été diagnostiqués, qui malheureusement ne nous apporte pas que des bonnes nouvelles, mais on essaiera de fonctionner avec ces éléments-là.

La consultation citoyenne s'est clôturée également. J'ai envie de dire que ce sera probablement (mais on le savait déjà) le sujet sur lequel il sera le plus difficile d'avancer puisque, en gros, les avis s'étaient de la sanctuarisation totale du site à la possibilité d'y

développer du moto-cross, du laser gaming et un skate parc. Donc, autant vous dire que l'équation risque d'être un petit peu compliquée. Malgré tout, dans les premières dispositions, nous avons déjà pris des arrêtés, et d'ici la fin de la semaine prochaine, des accès de véhicules devraient être fermés puisque depuis plusieurs années, nous avons eu affaire, soit à des événements un peu bruyants, mais pas forcément trop destructeurs du point de vue de l'environnement, mais surtout dernièrement, à des départs de feux à plusieurs reprises qui sont liés à des occupations illicites. Forcément, le site est plaisant pour pouvoir y installer un campement, mais pas forcément adapté à ce que nous connaissons aujourd'hui des risques forestiers.

J'espère que nous pourrons continuer à travailler comme cela a commencé, en bonne intelligence, et je vous en remercie par avance.

Monsieur le Président : Cela veut dire que, certes, le syndicat mixte s'éteint, mais les deux propriétaires que sont la commune de Saint-Paul-lès-Dax et le Département sont étroitement liés par la propriété partagée de ce site et vont travailler inévitablement main dans la main. C'est indéniable. Il y avait la volonté exprimée de la commune de pouvoir récupérer une partie du site, surtout les sites habités. Il n'y avait aucune raison de ne pas donner d'accord sur cette reprise en main. Maintenant, on va travailler. Vous l'avez dit à demi-mots, c'est un site magnifique, historique que les saint-paulois se sont appropriés pour la randonnée, la découverte. Mais l'imagination n'ayant pas de limite, il y a des gens qui vont vouloir y faire des choses qui n'ont pas grand-chose à voir avec la protection de l'environnement. En général, les citoyens ont une imagination très importante. C'est la limite de notre slogan, je dis ça à Cyril GAYSSOT, « les Landes terre des possibles ». Il faut faire attention. Il y a des endroits où il ne faut pas faire n'importe quoi. Il n'écoute pas...

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. DELPUECH), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue (a donné pouvoir à M. Coutière), M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

H-1 - AGIR POUR L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET SES ACTEURS – AXES STRATEGIES DE LA FEUILLE DE ROUTE ESS DEPARTEMENTALE 2023-2027 (page 283 du volume)

(Rapporteur : Mme BELIN)

Mme BELIN : Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Un dossier qui vous est présenté, un dossier H.1, sans inscription budgétaire et en préambule, il me semble indispensable de rappeler que l'économie sociale et solidaire est donc un mode d'entreprendre et de développement économique qui se caractérise par trois conditions : la poursuite d'un but autre que le seul partage de bénéfices, l'instauration d'une

gouvernance démocratique dont l'expression ne dépend pas de l'apport en capital et enfin, le développement d'une gestion désintéressée.

Je rappelle aussi que les actions ESS du Département représentent plus de 17 M€ mobilisés chaque année, en direction notamment des associations, au titre de l'ensemble des politiques départementales et sont présentées à ce titre dans des rapports thématiques propres à chaque secteur d'activité.

Ce rapport s'inscrit dans le prolongement de l'action de notre collectivité en matière d'ESS et des dynamiques territoriales à l'œuvre sur le département. Les principes d'innovation, la volonté d'entreprendre, la recherche permanente du lien social et l'ambition émancipatrice sont au cœur des politiques engagées par le Conseil départemental pour l'accès à des services publics proches et de qualité dans un cadre de vie préservé.

Les orientations de la feuille de route ESS départementale, présentées en annexe du rapport et dont vous avez pu prendre connaissance, ont vocation à mettre en cohérence et développer l'action du Département dans son rôle de promoteur des solidarités et de la cohésion territoriale confié par le législateur en faveur de l'ESS.

Il nous est donc proposé dans ce rapport d'approuver les axes stratégiques et principes de la feuille de route départementale ESS 2023-2027, pour permettre le travail d'élaboration des actions s'appuyant sur ces axes et principes, tels que figurant en annexe et de préciser que ces modalités opérationnelles seront finalisées et présentées lors d'une prochaine séance de l'Assemblée départementale. Et je peux juste préciser que si le travail arrive à être abouti d'ici là, on a bon espoir que cette future séance soit celle de la DM2, donc en fin d'année, si pour cela le travail conséquent qui reste à effectuer par les services peut être fait.

Monsieur le Président : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur ce dossier ? Si les conditions que vous avez évoquées sont réunies, il n'y a pas de difficulté pour que ce dossier soit examiné en ouverture de la DM2.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. DELPUECH), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue (a donné pouvoir à M. Coutière), M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : On va passer maintenant à l'examen du dossier.. alors là je suis sûr que M. GAYSSOT va être attentif dans la mesure où c'est lui qui va parler.

H-2 - AGIR POUR L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET SES ACTEURS, AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT : LE SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLES (page 289 du volume)

(Rapporteur : M. GAYSSOT)

M. GAYSSOT : Je vous remercie Monsieur le Président, chers collègues, je vais en avoir pour une demi-heure, je vais prendre mon temps, il s'agit de vous présenter ce document qui ne fait que 16 pages et tout le bilan 2022. [Rires]

Le sujet, je vais le dire un petit peu avec un accent anglais, le « SPASER », le schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables. Deux choses, et je vous laisserai à la bonne lecture le bilan de 2022 de tout ce qui a été fait et on peut saluer l'effort de l'ensemble des équipes du Département et qui concerne toutes les Directions et également, bien-sûr, de ma collègue Eva BELIN à travers son mandat et sa délégation sur l'économie sociale et solidaire, très présente sur ces sujets-là et qui n'a de cesse de pousser en ce sens et ses travaux sont remarquables.

Concernant le schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables qui vous est présenté aujourd'hui, que vous avez tous lu, ici, je tiens à porter à votre connaissance deux choses. Celui-ci est né d'une volonté collégiale de co-construction. A partir du 15 juillet 2021, Monsieur le Président, vous avez signé la charte de la création du club « Les entreprises s'engagent » aux côtés des services déconcentrés de l'Etat, de Mme la Préfète ainsi que du Président de la CCI des Landes. Ce club est né sous la présidence de M. Laurent BERNADET. Avec nos collègues Frédéric DUTIN, Eva BELIN, Paul CARRERE qui nous a accueillis d'ailleurs à Morcenx-la-Nouvelle, Henri BEDAT, nous avons pu travailler en toute transversalité avec la Direction des achats, de l'insertion, de l'ESS, de l'attractivité, mais aussi avec l'ADACL, l'Association des Maires des Landes, le Centre de gestion des Landes, l'Etat déconcentré - excusez l'acronyme -, la DDETSPP (l'Etat déconcentré en charge de l'emploi), la chambre consulaire CCI des Landes, le Club « Les entreprises s'engagent » sous la vice-présidence de M. Laurent BERNADET, ainsi que des entrepreneurs engagés, Laurent BERNADET, COPLAND, MASSY, Castillon TP, Aqualand, Roy TP et toute la communauté des entreprises sociales et inclusives que je ne vais pas toutes citer - il y en a 60 - l'ENAE, l'AST, l'ADAPEI des Landes etc. Vous voyez, je fais des figures de style, Monsieur le Président, pour gagner du temps.

Je tiens à faire remarquer que l'évolution du schéma donc de la commande publique inclusive qui vous est proposée est inscrite. Des objectifs très ambitieux pour nous accompagner à réussir ce grand objectif que l'on s'est fixé de pourvoir à 3 700 environ mises à l'emploi de personnes bénéficiaires des minima sociaux landais et landaises. A ce matin d'ailleurs, il y en avait inscrit sur les bases de données de Pôle Emploi 3 621 en catégorie A, soit une hausse dans les catégories A, B, C de 5,1%, dont les principaux freins je le rappellerai toujours : mobilité, difficulté financière et état de santé.

Il est important de se doter des moyens, dont des potentialités de ces objectifs, de cette feuille de route que nous avons de mettre à disposition les clauses sociales et les marchés réservés auprès des entreprises sociales et inclusives landaises pour changer d'échelle. Mais c'est aussi la création et la co-construction avec l'ensemble des partenaires que j'ai cités d'un écosystème qui va permettre de répondre à ces clauses sociales et à ces marchés réservés. Ici, on aura toute la puissance qui va nous permettre d'accompagner à la fois les entreprises sociales et inclusives, de changer d'échelle, d'avoir des professionnels à travers les conseillers d'insertion professionnelle, qui vont aller accompagner les demandeurs d'emploi bénéficiaires des minima sociaux pour les qualifier dans le cadre des dispositifs apprenants.

Et le dernier point que je souhaitais mettre en lumière, c'est notamment l'insertion, vous le retrouverez, si je ne me trompe pas, en page 11 du document, du schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables notamment l'incitation à développer l'empreinte sociale des acteurs économiques. Cette mission 3, elle est issue plus particulièrement du club « Les entreprises s'engagent » landais avec qui nous avons co-écrit l'ensemble des objectifs, très ambitieux certes, mais comme je le dis assez souvent, il n'y a pas de fatalité, il n'y a que des renoncements et avec cette feuille de route jusqu'en 2027, nous ne renoncerons jamais à aller accompagner tous les bénéficiaires des minima sociaux pour un retour dans l'emploi, dans la dignité et la qualification.

Donc, nous vous proposons la votation de ce document et de ce nouveau schéma. Merci.

Monsieur le Président : On est passé en Suisse... la votation [Rires]. Je donne la parole à Mme BELIN qui a sollicité la parole.

Mme BELIN : Je voulais juste profiter de cet instant pour remercier Cyril GAYSSOT qui a repris la main sur ce dossier du SPASER. Un SPASER qui, je le rappelle, avait été initié lors du précédent mandat mais j'aime bien rappeler que c'était de manière volontariste par notre collectivité puisque seules les collectivités dépassant les 100 M€ de commandes publiques sont obligées de mettre en œuvre un tel document, ce qui n'était pas le cas de notre collectivité. Pour autant, nous avons quand même fait le choix de manière volontariste de mettre en œuvre ce document. On s'était fait accompagner par l'association 3AR qui nous avait beaucoup soutenus et j'en profite aussi pour remercier l'ensemble des agents du Département puisque toutes les directions sont concernées par les axes et par les demandes de ce document et qu'il convient depuis plusieurs années maintenant de noter les améliorations dans le travail de chacun des agents pour venir conforter les objectifs demandés par ce document qui évolue et qui, j'en suis certaine, sera encore plus efficient et pertinent pour le mandat qui vient. Merci Cyril.

Monsieur le Président : Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. DELPUECH), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue (a donné pouvoir à M. Coutière), M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

I-1 – COLLEGES (Page 317 du volume)

(Rapporteur : Mme LAGORCE)

Mme LAGORCE : Merci Monsieur le Président, chers collègues.

Sur ce dossier, des ajustements de montants d'AP-CP au titre des crédits bâtiments afin de tenir compte de l'avancement des opérations en cours. Nous avons divers ajustements des échéanciers au titre des programmations des constructions scolaires et des équipements sportifs mis à disposition des collèges, ainsi qu'une inscription complémentaire de 290 000 € correspondant à la configuration actuelle du numérique éducatif dans les collèges landais et tenant compte de l'augmentation constatée des tarifs.

Un point important concernant les ensembles et cités scolaires puisqu'il vous est proposé de reconduire les conventions qui avaient été mises en place précédemment jusqu'au 31 décembre 2023 et plus particulièrement concernant le collègue du Pays d'Orthe de Peyrehorade, il vous est proposé de porter le coût prévisionnel de l'opération de restructuration à 12 M€. Le PPI adopté en 2021 prévoyait une AP de 3,9 M€ mais suite au passage en cité scolaire, une opération d'envergure plus importante est nécessaire.

Enfin, d'importants ajustements sont proposés concernant les moyens délégués au titre du fonctionnement des collèges : 350 000 € supplémentaires afin de suppléer aux absences des personnels. Et le dernier point concerne l'opération « un collégien, un ordinateur portable » : il vous est proposé d'adopter un nouveau cadre de conventionnement qui est constitué de deux documents que vous trouverez en annexe.

Donc au total des inscriptions budgétaires, c'est 350 000 € en dépenses et 765 000 € en recettes sur ce dossier.

Mme DURQUETY : Juste un petit mot sur la cité scolaire de Peyrehorade qui est présentée de manière rapide dans ce dossier. C'est une restructuration qui est attendue depuis très longtemps par le territoire, par les collégiens et par toute la communauté éducative. Cela semble simple comme cela mais cela a été un long travail et je remercie dans ce cadre-là le volontarisme du Département qui a permis, qu'enfin, on puisse s'approcher d'une restructuration à un horizon proche. Merci.

Monsieur le Président : Oui parce que cité scolaire, cela veut dire à la fois un lycée et un collège donc deux intervenants différents que sont la Région et le Département donc avec des priorités, des programmes qui ne sont pas toujours en phase. Cela a été fait : la mise en place d'une réunion récente nous permet d'entrevoir des travaux dans un proche avenir.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. DELPUECH), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue (a donné pouvoir à M. Coutière), M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

I-2 – SPORTS (page 406 du volume)

(Rapporteur : M. BEDAT)

M. BEDAT : Merci Monsieur le Président. Une DM à hauteur de 433 750 € en dépenses supplémentaires.

Le premier dossier concerne un sujet évoqué au Budget Primitif, à savoir la mise en place d'une aide pour l'aménagement ou la création d'équipements sportifs, une aide à destination principalement des collectivités. Vous avez le règlement en annexe, enfin dans la première partie en tous cas. Les éléments à retenir : une intervention de 18%, un maximum de 90 000 €, avec des équipements sportifs de plein air et des salles sportives en excluant les clubs-house ou tout ce qui peut être sports de loisirs.

Le deuxième dossier, qui fait écho à ce que disait M. le Président, à savoir qu'il fallait être synthétique – on ne peut pas faire mieux -, je vous propose de parler du terrain synthétique pour le Stade Montois. Il vous est proposé de participer exceptionnellement à cette réalisation à hauteur de 215 000 €.

Ensuite, dans le cadre de la promotion des sports, c'est à ce moment-là de la DM que nous parlons de sports de haut niveau. Je rappelle que l'aide aux sports de haut niveau contient deux parties, une subvention qui est versée souvent aux centres de formation et ensuite, une commande de prestations de services. Le premier sujet est donc d'adopter le règlement qui est le même que l'an dernier, à savoir qu'on distingue, on différencie les niveaux donc vous avez le niveau 1 et le niveau 2, considérez que c'est le Top 14 et Pro D2, c'est plus simple, et ensuite, on distingue si le club est un club communal ou un club départemental. Une fois adopté ce règlement, il vous est proposé d'aider les clubs professionnels. Cette année, nous retrouvons Basket Landes avec la réussite que l'on connaît, 337 500 € conformément au règlement, le Stade Montois Rugby, 90 000 € avec la répartition et donc la nouveauté, c'est le retour de l'US Dax cette année, j'aurais pu le préciser à M. DUTIN mais il a dû le lire, donc 90 000 € pour l'US Dax, dans le même niveau que le Stade Montois.

Autre élément important cette année, c'est le passage du Tour de France, le double passage du Tour de France puisqu'on le verra deux fois, à Dax et à Mont de Marsan, donc il est proposé d'aider les deux collectivités au même niveau, à savoir 30 000 € chacune.

Dans le cadre de la dynamique territoriale Terres de Jeux, en prévision donc des Jeux Olympiques, il vous est proposé d'accompagner sous forme de partenariat quelques athlètes qui sont potentiellement sélectionnables pour les JO. Je vous fais grâce de la liste mais nous en avons une dizaine et ce qui est important, c'est que les sports sont vraiment assez hétéroclites. On va retrouver le surf, mais on va retrouver le skate, le tir sportif, l'équitation, l'escrime et la para-natation.

Ensuite dans le cadre de l'animation préolympique, il vous est proposé de relancer avec le comité départemental olympique le Raid XL.

Ensuite, au niveau du surf, afin de compenser l'abandon de compétitions officielles par la ligue internationale, vous savez il n'y a plus d'étape du QuickSilver Pro, la société Boardriders, avec la Fédération Française, souhaite proposer un événement d'envergure fin septembre, début octobre, autour de la glisse avec des athlètes de haut niveau mais également toute une partie musicale et une autre partie sportive avec le skate. Le projet est estimé à ce jour à 500 000 € avec une participation privée de Boardriders de 200 000 € et actuellement, nous sommes autour de la table avec d'autres collectivités : on vous propose de prévoir 50 000 €, sous réserve que nous ne soyons pas les seuls à y aller.

Il vous est proposé quelques ajustements budgétaires en fonction du règlement d'aides que nous avons adopté. Donc, 28 660 € en dépenses supplémentaires donc un total de 433 750 €.

M. le président, avant de répondre à d'éventuelles questions, je vous propose, puisque vous l'aviez évoqué la semaine dernière, de faire un point sur la saison sportive 2022-2023. D'ores et déjà, je peux vous dire que le millésime s'avère excellent avec deux grandes réussites : c'est le sport féminin et le sport scolaire. Pour le sport féminin, à ce jour, ont été identifiés 13 titres de champion de France, 10 en individuel et là aussi avec des sports peu médiatisés, comme l'aviron sur le club de Mimizan, l'haltérophilie pour une jeune de 15 ans, la gymnastique, le tennis de table, le para tir à l'arc, le cyclisme, le tennis et la natation. Et en sports collectifs, on va retrouver les filles de Chalosse de l'ABC mais également l'US Dax. Les filles sont championnes de France U18, c'était la semaine dernière.

Et ensuite, l'autre réussite importante pour le sport landais, c'est le sport scolaire. Le nombre de licences n'a jamais été aussi élevé que cette année : plus de 9000 licenciés. 1 élève sur 3 a une licence sportive, à l'UNSS je parle. Nous avons également des titres de champions de France, je vais les citer parce qu'il n'y en a pas beaucoup mais il faut les citer. Donc en basket, il y a 3 titres : les filles de Despiou, du lycée, le collège d'Albret mais le collège aussi de Pouillon, on l'a eu en direct en plus, la semaine dernière. Et ensuite en rugby, nous avons le lycée de Tyrosse et les filles du collège de Linxe.

Voilà la réussite quand même du sport landais. La saison n'est pas finie mais je crois que nous n'avons plus grand chose à attendre de cette saison mais en tout cas, je le répète, le sport féminin tient le haut du pavé et le sport scolaire se développe de façon considérable.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce que ce dossier appelle de votre part des questions ou des observations ?

Mme SENSOU : Juste pour relever par rapport au sport féminin que toutes les dispositions que l'on a prises au niveau du Conseil départemental, pour accompagner le sport au féminin, commencent justement à porter leurs fruits. Je pense que le résultat de l'année prochaine sera encore plus intéressant vu que les clubs s'intéressent au niveau dispositif. Normalement, dès la rentrée, ils vont se rapprocher de nous pour mettre un peu plus en valeur ce qui est fait au niveau du sport au féminin. Merci.

M. GAYSSOT : Une intervention pour vous remercier de faire cette proposition de soutien de l'évènement lancé par la Fédération Française de Surf, qui était dans une dynamique aussi, dans le contexte de pouvoir candidater aux championnats du monde amateurs sur cette année-là, en préfiguration des places pour les Jeux Olympiques 2024 et il était intéressant de pouvoir marquer cet appui et d'avoir des compétitions préfiguratrices des JO pour mobiliser l'ensemble de la jeunesse, tout en rendant l'accès aux publics qui sont un peu empêchés à travers les personnes en situation de handicap, de pouvoir avoir un évènement qui porte la discipline du surf, tant dans sa dimension sportive que récréative autour de sportifs de très haut niveau dans ce contexte-là.

Je tenais à vous en remercier et je vous fais part des remerciements de la Fédération Française de Surf à ce sujet.

Monsieur le Président : On ne peut que saluer les résultats que vous avez évoqués.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. DELPUECH), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue (a donné pouvoir à M. Coutière), M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

J-1 – JEUNESSE (page 420 du volume)

(Rapporteur : Mme LAGORCE)

Mme LAGORCE : Merci Monsieur le Président. Le premier point de ce dossier concerne les aides aux familles pour alléger les frais de scolarité, avec la gratuité des transports scolaires. Compte tenu donc de la volonté du Département de maintenir une prise en charge du coût de gratuité pour les familles landaises justifiant de la qualité d'ayant droit du service public régional, il vous est proposé d'approuver les termes de l'avenant à la convention conclu avec la Région Nouvelle-Aquitaine tel que figurant en annexe 2 et venant actualiser les tarifs.

Le point 2 concerne un dispositif expérimental de lutte contre le sexisme dans les collèges landais. Les Francas proposent au Conseil départemental des Landes de mener une action sur cette thématique auprès des collégiens et collégiennes du territoire afin de les sensibiliser aux problématiques liées à l'égalité hommes/femmes. Il vous est proposé, pour la mise en œuvre de cette action, d'attribuer à l'association des Francas un soutien financier de 23 000 €, sachant que cette action a déjà commencé auprès de 3-4 collèges, commencera - pardon - à la rentrée 2023-24 dans trois ou quatre collèges avant d'être généralisée.

Le point 3 concerne les enseignements universitaires et la recherche avec les allocations de recherche. Il vous est proposé de reconduire le principe d'un soutien aux programmes de recherche correspondant à 6 allocations, de réévaluer en conséquence le montant de l'aide forfaitaire allouée en tenant compte des dispositions de l'arrêté ministériel modifiant le montant de la rémunération des doctorants contractuels.

Le dernier point concerne des ajustements divers : - 650 000 € en dépenses d'investissement et 50 000 € en dépenses de fonctionnement.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des questions, des observations ?

Normalement, je pense qu'il y a une désignation.

Mme LUBIN : Pour représenter le Département au sein du comité de pilotage du dispositif expérimental de lutte contre le sexisme dans les collèges landais, nous vous proposons Sylvie BERGEROO.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. DELPUECH), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme SENSOU), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue (a donné pouvoir à M. Coutière), M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

K-1 – CULTURE (Page 436 du volume)

(Rapporteur : Mme DURQUETY)

Mme DURQUETY : Merci Monsieur le Président, chers collègues. Le point 1 concerne la convention qui lie le Conseil départemental à la DRAC - Région depuis 2011. Une coopération qui permet de mettre en lumière les actions d'éducation artistiques et culturelles qui sont portées par le Département et qui sont dans le cadre de cette convention mieux repérées par l'Etat. Elles bénéficient à ce titre d'un financement de sa part à hauteur de 20% en moyenne. Le détail a été présenté en commission culture du 20 juin.

Je vous propose donc d'approuver la nouvelle convention pour la période 2023-2025 et nous veillerons à ce que les aides fléchées par l'Etat puissent se maintenir. Le Président Macron appelait sur la scène internationale à un choc du financement public. Souhaitons que cela ne s'opère pas au niveau national au détriment de la culture, comme semble le redouter en off ses propres services, car la culture – et là je vous cite Monsieur DUBOIS – reste une compétence essentielle, vecteur de lien social, pour reprendre vos termes, mais c'est vrai que ce n'était pas de ces sujets dont vous parliez.

En point 2, un ajustement budgétaire de 77 000 € qui correspondent à des reliquats cumulés sur plusieurs années pris sur des aménagements patrimoniaux qui viendront abonder l'enveloppe dédiée aux manifestations qui sont portées par les médiathèques du réseau de lecture publique landais.

Enfin, sur vos tables, un hors-série de la revue Le Festin qui met à l'honneur des sites majeurs du patrimoine landais. Le Festin est une publication de qualité accompagnée de longue date par des crédits du Conseil départemental. Dans ce numéro, de nombreuses collaborations de spécialistes, dont plusieurs directions du Département mais encore l'Institution Adour par exemple, permettent une approche pointue très bien illustrée. Une belle manière de promouvoir notre territoire puisqu'on retrouvera ce numéro en kiosque, tandis qu'un envoi est prévu auprès des partenaires publics. Et évidemment, pour chacun de vous, cela peut représenter des objectifs de balades à l'approche de l'été car certains lieux sont bien connus, tandis que d'autres restent à découvrir. Merci.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

M. DUBOIS : Je voulais juste, Monsieur le Président, remercier votre vice-présidente de m'avoir cité juste après le Président de la République, ce qui peut-être pour vous n'était pas un hommage, mais je le prends ainsi.

Monsieur le Président : Cela témoigne au minimum d'une certaine proximité... Au moins avec le Président de la République.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. DELPUECH), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue (a donné pouvoir à M. Coutière), M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

L-1 – BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN (page 451 du volume)

(Rapporteur : Mme SENSOU)

Mme SENSOU : Merci Monsieur le Président.

En préambule de la présentation du rapport dont vous disposez, j'aimerais d'abord souhaiter un bon rétablissement à Sylvie BERGEROO que je remplace aujourd'hui pour la présentation de ce rapport.

Si vous me le permettez, je souhaiterais dire un mot sur l'importance des politiques de démocratie participative pour le conseil départemental des Landes. Le conseil départemental des Landes tient fondamentalement à une vision émancipatrice de la démocratie participative qui permet à chacune et à chacun de se saisir des compétences départementales pour rendre concrète l'idée que nous portons du bien-vivre ensemble dans les Landes.

Le document que je vais vous présenter le démontre. Cette année, les landaises et les landais ayant participé à cette 3^{ème} édition du budget participatif citoyen ont, par les projets déposés, et par leur vote, démontré leur envie de vivre dans un territoire toujours plus solidaire et plus inclusif.

Je vous présenterai les résultats du budget participatif citoyen avant d'évoquer l'accueil du groupe de travail « les Départements participatifs » et enfin, je vous demanderai d'acter un ajustement de crédit pour l'année 2023. Avant de vous présenter les résultats de ce BPC 3 et de vous demander de prendre acte de ses conclusions, permettez-moi brièvement de revenir sur quelques chiffres clés de cette 3^{ème} édition.

Cette première diapo pour vous montrer toutes les personnes qui ont œuvré pour la promotion de ce projet et les moyens qui ont été mis en œuvre. On peut voir qu'il y a l'équipe de BPC40 et l'équipe de la communication, les élus, la commission citoyenne, les Conseillers numériques France Service et les porteurs de projet.

Les moyens mis en œuvre. Il y a eu des courriers, les réseaux sociaux, la presse, des flyers distribués dans les commerces, l'affichage public urbain, des émissions radio, les 9 marchés. On est allé jusqu'aux EHPAD pour pouvoir sensibiliser les personnes, 250 assistances téléphoniques et mails et 52 permanences des Conseillers numériques France Service.

Sur la deuxième diapo, vous pouvez y voir l'évolution du nombre de votants. Lors de la première année, nous avons connu un boum. C'est normal, c'était l'effet de la nouveauté. Cette année, nous avons fait le choix de ne recourir qu'au vote dématérialisé pour des questions d'éthique et de sécurité.

En termes de votants, nous sommes dans la moyenne des autres Départements. Nous voyons que les votes dématérialisés se stabilisent entre 25 000 et 22 000 votants.

Cette troisième diapo montre le nombre de projets lauréats par canton. Le plus grand nombre de projets se situe dans le Marensin Sud (6) et les Grands Lacs (5).

Notre objectif avec ce BPC, c'est de faire en sorte qu'il y ait des lauréats dans chaque canton sans oublier la règle d'un projet jeune par canton. On voit qu'il y a un déploiement sur tout le département.

4^{ème} diapo, on voit l'évolution des thématiques et des projets lauréats. Sur les deux premières éditions, c'était le sport qui était le plus représenté. Aujourd'hui, nous constatons que ce sont les projets mettant en avant la solidarité et l'inclusion qui sont représentés en majorité. C'est intéressant pour nous puisque la solidarité est notre compétence principale. Cela démontre que les landaises et les landais sont attachés à ces valeurs et font en sorte de les rendre concrètes.

Il nous est donc demandé de prendre acte des résultats de la 3^{ème} édition du BPC 40 et d'approuver la liste des 45 lauréats dont 9 projets jeunes.

J'aimerais vous parler du groupe de travail « les Départements participatifs ». Le Département des Landes souhaite approfondir son réseau et intégrer le groupe « les Départements participatifs ». Cela permettrait d'intégrer un réseau à l'extérieur du territoire, de partager avec d'autres Départements des retours d'expérience, des bonnes pratiques et surtout de bien élargir notre réseau.

Nous proposons également d'accueillir la prochaine rencontre en présentiel de ce groupe. Pour cela, il nous est demandé de nous prononcer favorablement pour accueillir et organiser la venue du groupe de travail, étant précisé que les crédits nécessaires sont prévus dans la DM1.

Enfin, il nous est proposé d'ajuster le montant de l'autorisation de programme BPC 3 à hauteur de 5 000 €. Sur l'enveloppe initiale il était prévu 45 projets lauréats, il y a un ajustement.

Je profite de la fin de ce rapport pour vous inviter à rencontrer le service démocratie participative et innovation qui mérite que l'on s'intéresse à son travail de grande qualité. Les méthodes et les outils qui sont à notre portée sont des facilitateurs dans la tenue de nos mandats et dans la rencontre avec nos concitoyens. J'en parle d'autant plus facilement que j'ai moi-même expérimenté ces outils et ces techniques.

J'ai été très courte. Normalement, cela aurait mérité une bonne demi-heure, mais j'ai été très synthétique contrairement à mes habitudes.

Monsieur le Président : Merci de votre effort. Si tout le monde fait une demi-heure, cela va devenir complexe et on risque surtout de perdre du monde en route.

Est-ce que sur ce dossier il y a des interventions ? Non ? Vous avez été suffisamment claire. Je vous remercie pour les illustrations.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. DELPUECH), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue (a donné pouvoir à M. Coutière), M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

M-5 – PERSONNEL DEPARTEMENTAL (page 595 du volume)

(Rapporteur : M. BEDAT)

M. BEDAT : Un sujet classique et habituel. Vous avez une liste de création de postes au sein de la Direction Générale Adjointe en charge des Solidarités, au sein de la DGA Education, Culture, Sports.

Ensuite en annexe 1, il s'agit d'enregistrer les emplois non permanents pour répondre à un accroissement temporaire d'activité et saisonnier. Les Directions concernées sont les DGA des Solidarités, Culture, Sport et également la Transition Ecologique.

Le deuxième dossier concerne les transformations de postes suite à des départs à la retraite, mobilités internes ou mutations (annexe 2).

Ensuite, ce sont les révisions de contrats, c'est-à-dire des contrats qui arrivent à terme et que nous proposons de renouveler.

Le quatrième dossier concerne les modalités de recrutements sur certains emplois permanents. Que vous trouverez en annexe.

Ensuite, l'organisation des Services Départementaux. Il vous est proposé de créer un pôle de coordination générale des politiques publiques et transversalités. Vous avez l'explication qui va avec. Ce qu'il faut retenir, c'est que dans ce pôle, on va retrouver le service Démocratie Participative et Innovation et le service Promotion de l'égalité femmes et hommes et que ce pôle sera rattaché à la DGS.

Ensuite, l'évolution structurelle de la DGA Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités. L'application du décret tertiaire nous oblige à faire des économies d'énergie, nous oblige à nous réorganiser afin d'être le plus efficace. On parle de l'entretien de plus de 250 bâtiments, 39 collèges. On a besoin d'être plus structuré. Il vous est proposé d'organiser le pôle bâtiments durables en deux services : un service bâtiments et un service énergie, et d'avoir une cellule de ressources mutualisées transversales.

Dans la même idée, pour le service patrimoine naturel, de créer trois cellules avec le développement du réseau Nature 40, la gestion écologique du patrimoine naturel et l'acquisition et la valorisation de la connaissance.

La dernière évolution concerne la Direction Générale de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports et de créer deux pôles : un pôle collèges et un pôle numérique éducatif. Je précise que ces restructurations se font à iso effectifs.

La sixième délibération est une délibération que l'on n'aurait jamais dû prendre ici si l'Etat n'avait pas oublié une certaine catégorie de personnels dans le cadre du CTI du Ségur. Vous vous rappelez le feuilleton. Nous avons instauré pour 312 agents le complément de traitement indiciaire, mais une partie du personnel a été oubliée. Et il vous est proposé aujourd'hui et parce que le Ministre nous l'a dit comme ça : « Je n'élargis pas l'assiette, mais je vous propose de toucher au RIFSEEP. » Nous avons la volonté de créer une sujétion complémentaire intégrée au montant global de l'indemnité de fonction. Cela concerne quand même 85 salariés pour une somme globale à l'année de 200 000 € environ.

Donc, il vous est proposé de créer cette sujétion complémentaire et de donner délégation à la Commission Permanente pour en fixer les modalités.

Le septième dossier, là aussi on est sur des dossiers classiques qui ont été validés par les comités sociaux territoriaux successifs. On vous propose un taux de promotion avec des règles qui sont dictées. On a un total de 109 agents qui peuvent être promus. Ensuite, il faut créer ces postes pour pouvoir promouvoir les personnes et le dernier sujet concerne la promotion interne où, avec l'accord du comité social territorial, il vous est proposé de créer 8 postes.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Est-ce que sur ce dossier vous avez des observations ? Vous avez une illustration en direct de ce que l'on peut appeler par ailleurs les oubliés du Ségur.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. DELPUECH), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue (a donné pouvoir à M. Coutière), M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

M-6 – INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATIONS (page 620 du volume)

(Rapporteur : M. BEDAT)

M. BEDAT : Nous sommes sur une dépense supplémentaire de 370 000 €.

Vous connaissez le premier dossier, c'est le projet d'interconnexion des centres de données du Département. On l'a vu en commission. A ce stade, on est pratiquement à la fin du

déploiement de la fibre. On est sur un procédé de sécurisation des données. Il nous restera à construire un centre de données à Saint-Geours-de-Maremne, l'objectif étant d'être opérationnel en 2024.

Il s'agit dans ce cadre-là d'avoir un suivi et de valider une assistance à maîtrise d'ouvrage pour 30 000 €.

Le deuxième dossier plus important en volume concerne le renouvellement de logiciels métiers et l'achat de licences pour 300 000 €.

Le dernier dossier concerne la participation statutaire à l'ALPI pour 40 000 €.

Cette DM représente 330 000 € en investissement et 40 000 € en fonctionnement.

Monsieur le Président : Même si cela ne soulève pas des débats très importants, c'est quand même stratégique pour la sécurité informatique du Département.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. DELPUECH), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue a donné pouvoir à M. Coutière), M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : Nous allons entamer la fin de cette DM avec l'information et les comptes rendus à l'assemblée des délégations qui me sont données.

M-7 – INFORMATIONS ET COMPTES RENDUS A L'ASSEMBLEE DES DELEGATIONS DONNEES AU PRESIDENT (page 624 du volume)

(Rapporteur : M. COUTIERE)

M. COUTIERE : Vous savez que pour fonctionner correctement on donne en début de mandat des délégations au Président. On vous en rend compte au titre des régies, des assurances, des mandats spéciaux et des marchés publics.

Il faut que vous nous donniez acte du fait qu'on vous a communiqué les compte rendus de ces délégations. Je suppose que cela ne pose pas de problème. Je vous remercie.

[Le Président demande de prendre acte]

Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. DELPUECH), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue (a donné pouvoir à M. Coutière), M. Boris Vallaud. **(30)**

**DONNENT ACTE AU PRESIDENT DU COMPTE RENDU PRESENTE
AU TITRE DE L'UTILISATION DES DELEGATIONS**

**M-8 - PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS -
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (page 637 du
volume)**

(Rapporteur : M. COUTIERE)

M. COUTIERE : Les AP et les CP sont modifiés conformément aux délibérations et aux décisions qui ont été prises au cours de cette DM dont nous parlerons après. On a augmenté les investissements d'un montant de 9 M€ environ. Souhaitez-vous que je les lise ? Non ? Je vous remercie.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. DELPUECH), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue (a donné pouvoir à M. Coutière), M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

**M-9 – DECISION MODIFICATIVE N°1-2023 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS
SUPPLEMENTAIRES 2023 - BUDGETS ANNEXES (page 650 du volume)**

(Rapporteur : M. COUTIERE)

M. COUTIERE : Comme je viens de le dire, il est proposé d'augmenter les investissements à hauteur de 9 M€, ce qui portera le montant total des investissements prévus entre le BP

et cette DM à 139 025 000 €, avec le détail que l'on a vu : sur la voirie départementale à hauteur de 4 M€, sur les bâtiments à hauteur de 2 M€ et la gestion domaniale à hauteur de 2 M€.

En fonctionnement, on a récupéré au niveau des investissements que l'on fait des recettes supplémentaires pour un montant de 3 M€.

En dépenses de fonctionnement, c'est plutôt l'inverse. On fait des économies à hauteur de 2 M€ - vous en avez eu le détail tout au long de la séance -, avec des recettes supplémentaires à hauteur de 4 M€ parce qu'il y a eu des améliorations de recettes qui n'avaient pas été prévues, le tout s'équilibrant à une somme de 7 M€.

C'est une DM qui ne demande pas à ce que l'on augmente le niveau d'emprunts que l'on avait prévu à 12 M€.

Concernant les droits de mutation, on est sur la pente qui nous permet de penser que le budget que l'on avait fait sera tenu. Je pense que s'il devait y avoir des ajustements, que ce soit au niveau des emprunts ou au niveau des DMTO, ce serait à la DM2.

Voilà ce que l'on peut dire sur cette petite DM.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Avant le vote, on va passer si vous le souhaitez, aux explications de vote des différents groupes politiques.

M. LESPADÉ : Merci Président. Cela va être une explication de vote synthétique.

Cette décision modificative témoigne bien sûr de notre volonté de poursuivre notre action d'accompagnement au quotidien en faveur des personnes fragiles et vulnérables avec, notamment, 850 000 € en faveur des personnes âgées ou en situation de handicap.

Je fais le lien également avec les acquisitions foncières en vue d'améliorer l'accueil et l'hébergement des jeunes relevant de l'aide sociale à l'enfance.

Le deuxième point que je relèverais concerne l'important engagement en faveur des infrastructures avec plus de 4 M€ pour la construction et l'entretien des routes et aussi des ouvrages d'art. Je ne reviens pas sur notre divergence sur le projet du GPSO.

Je retiens également que près de 2 M€ vont être engagés pour la maintenance et l'entretien du patrimoine de notre collectivité et nous savons que dans ce contexte marqué par l'augmentation du coût des matériaux, tout cela n'est pas anecdotique.

Enfin, notre investissement en faveur de l'éducation, et j'aime bien parce que le mot a été utilisé à plusieurs reprises, de l'épanouissement, mais surtout de l'émancipation des 70 000 jeunes landais, donc collégiens. C'est toujours un grand principe porté par notre collectivité avec cette DM qui avoisine sur ce registre-là, de l'éducation et du sport, 350 000 € + 433 000 €.

Je conclus, mais sans oublier, bien sûr, les actions en faveur de l'environnement, du domaine cyclable ou encore de la question de la collecte et du traitement des déchets. J'avais eu l'occasion de le dire, il s'agit d'un défi et d'un enjeu majeur. Je pense qu'il faudra sans doute qu'on en reparle. J'évoque aussi, bien sûr, le tourisme et la feuille de route en matière d'économie sociale et solidaire.

Vous ne serez pas surpris si je vous indique que notre groupe soutiendra, bien sûr, ces propositions budgétaires.

M. DUBOIS : Merci M. le Président. Chers collègues. Les échanges que nous avons eus lors du vote du budget primitif avaient été intenses et on constate aujourd'hui qu'ils n'ont

pas été vains puisque nous avons le sentiment et la satisfaction de constater que cette DM va dans le sens de certains sujets que nous avons portés.

Nous avons souligné la dégradation de l'épargne, notamment due au décalage entre les recettes et les dépenses de fonctionnement qui évoluaient de manière différente, plus pour les dépenses, moins pour les recettes. Et nous constatons dans cette DM que les dépenses de fonctionnement baissent de 2 M€, que les recettes augmentent, elles, de 4 M€, ce qui permet de dégager un autofinancement de 6 M€ supplémentaires et qui va donc dans le sens des remarques que nous avons faites.

Nous avons aussi parlé de l'investissement en indiquant que, notamment sur la compétence voirie, la baisse des moyens alloués sur certains sujets n'était pas satisfaisante en raison, je n'y reviendrai pas, de tout l'intérêt de cette compétence pour notre collectivité et en constatant que sur les 9 M€ supplémentaires d'investissement, il y en a 3 (un tiers) qui sont consacrés à la voirie.

Nous avons aussi le sentiment d'avoir été entendus et dans l'intérêt de cette collectivité, nous vous en remercions.

Les grands équilibres du budget - vous l'avez dit, c'est une petite DM, Monsieur le vice-président - n'étant pas pour autant totalement changés, certaines remarques sur le budget restant pertinentes, nous nous abstiendrons sur cette décision modificative.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme LUBIN : Merci Monsieur le Président.

Alors, à l'heure où les estomacs crient famine, je vous épargnerai un long suspense. Le groupe socialiste que je représente ici votera, bien évidemment avec plaisir, cette DM. D'autant plus avec plaisir que j'entends que même l'opposition l'approuve, n'allant quand même pas jusqu'au vote favorable, je le remarque aussi, mais bon.

Donc, nous sommes effectivement très satisfaits. J'ai retenu quelques lignes. On ne va pas tout refaire, mais le SPASER, c'est l'inclusivité des personnes handicapées ou des personnes en difficulté. Je retiens cela. Je retiens les exploitants agricoles que nous allons aider à nouveau, notamment à la suite des différentes épidémies. Je retiens la restructuration du collège de Peyrehorade et je retiens, bien sûr, les quelques millions d'euros supplémentaires d'investissement qui ravissent Monsieur DUBOIS, qui s'en attribue d'ailleurs la paternité.

Je ne reviendrai pas sur les commentaires que j'ai fait au début sur la gestion par rapport au compte administratif et qui nous permet d'envisager l'avenir d'une manière, je ne dirai pas sereine, mais quand même pour l'instant encore assez tranquille.

Notre objectif commun, c'est de continuer à travailler dans le même esprit que nous l'avons fait jusqu'à maintenant pour tous les landais, tous, quelles que soient leurs conditions de vie, leurs conditions de revenus, et favoriser plutôt ceux qui sont les plus modestes et ces budgets nous permettent de continuer.

Nous votons bien évidemment, avec satisfaction, cette décision modificative.

Monsieur le Président : Je vous remercie pour vos explications de vote.

Sans surprise, je pense qu'il n'y aura pas de difficulté pour l'adoption de cette décision modificative. Comme l'a qualifié Dominique COUTIERE, par rapport au vote du budget qui s'approche des 600 M€, quand on vote une DM à 7 M€, cela veut dire que les prévisions budgétaires étaient relativement sincères et surtout en adéquation avec les capacités de réaliser les différents programmes.

Vous avez rappelé à plusieurs reprises la bonne santé financière de la collectivité. C'est pour cela que j'ai été surpris que l'on vienne pointer du doigt la baisse de l'épargne nette. Quand on a une épargne nette à un niveau aussi élevé que nous, même si elle baisse, cela ne met pas en péril la capacité d'autofinancement. Quand je vois un certain nombre de collectivités qui, malheureusement, ont une épargne nette négative, quand on a une épargne nette à 75 M€, je ne vois pas parfois où se pose le propos.

Pour revenir sur la stratégie financière que nous avons définie, quand on voit aujourd'hui l'inflation, quand on voit la baisse des droits de mutation, la stratégie que l'on a mise en œuvre, c'est-à-dire de renforcer dans un premier temps l'autofinancement, de ne pas emprunter pour faire face demain à des éventuelles baisses de recettes, cette stratégie s'avère pertinente. Demain, si nos droits de mutation baissent de façon encore plus importante qu'aujourd'hui, on pourra substituer momentanément cette recette par un emprunt parce que pendant de nombreuses années, nous n'avons eu de cesse de nous désendetter et donc, de renforcer notre capacité d'emprunt pour continuer à maintenir ce qui est le plus important, un niveau d'investissement le plus élevé possible. On n'a eu de cesse et cela a été rappelé en début de séance, d'augmenter cet investissement qui a progressé de 20% ces dernières années parce que la dynamique d'une collectivité, c'est d'abord son niveau d'investissement. Son niveau d'investissement qui renforce l'attractivité et qui permet d'entretenir un certain nombre d'infrastructures qui dans notre département sont importantes.

Par exemple nos 4 000 km de routes. Demain, nos 1 000 km de pistes cyclables. On en est presque à 700 KM et on ne va pas descendre. Les collèges parce qu'on a cette volonté et c'est pour cela que l'on a augmenté notre part de collèges au fil des dernières années au vu de la démographie. On en est à 39 collèges, ce qui génère des frais d'investissement notoires, tant en matière de gros entretien qu'en matière de constructions neuves ou de réhabilitations complètes. Si bien que cette DM témoigne toujours de cette volonté de mettre en priorité l'éducation et l'émancipation au rang des premières cibles importantes de nos budgets.

Je pense que cette décision modificative, aussi modeste soit-elle en volume, témoigne des valeurs que nous défendons toujours et pour pouvoir mener une politique sociale la plus ambitieuse possible pour les personnes qui en ont réellement le plus besoin. Il ne faut pas oublier qu'il faut que tous nos moyens et que toute notre santé financière puisse être consacrés aux personnes qui aujourd'hui sont en grande difficulté. La situation économique de notre pays aujourd'hui voit que le creusement du fossé est de plus en plus important entre les personnes les plus vulnérables et les personnes qui se portent le mieux. Et on se doit de mettre en œuvre en permanence la solidarité en direction de ces personnes et donc en matière de politique de personnes âgées en particulier, nous ne cessons de faire croître les moyens indispensables.

Voilà ce que je voulais vous dire en conclusion et donc, on va maintenant passer au vote de cette décision modificative.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. DELPUECH), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, Mme Muriel Lagorce, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue (a donné pouvoir à M. Coutière), M. Boris Vallaud. **(26)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : Mme Martine Dedieu, M. Julien Dubois, Mme Hélène Larrezet, M. Christophe Labruyère, **(4)**

ADOpte A L'UNANIMITE

Je vous en remercie. Maintenant que le vote est passé, je vous demanderai de bien vouloir signer à la sortie les parapheurs relatifs au vote du compte administratif 2022 et à la DM1 2023 qui sont à votre disposition. La prochaine commission permanente est le lundi 17 juillet à 10h.

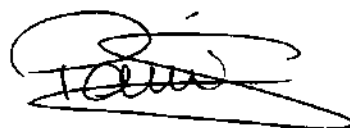
La séance est levée à 13h13.

Le Président,



Xavier FORTINON

Le Secrétaire de séance



Julien PARIS